

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 684

4 avril 2006

SOMMAIRE

ACF LUX - contrôle formation, S.à r.l., Bous	32794	JPMorgan European Property Holding Luxembourg 2, S.à r.l., Senningerberg	32807
AOS Luxembourg S.A., Luxembourg	32786	Kerbiz S.A., Bertrange	32795
Arix International Ballasini & Melegari S.C.A., Lu- xembourg	32823	Lotus Invest S.A., Luxembourg	32832
Austro Investment Holding, GmbH, Luxembourg.	32818	LX Partners S.A., Luxembourg	32800
Avena GDL S.A., Luxembourg	32800	M.I.N.D. Holding S.A., Luxembourg	32794
Banque Invik Asset Management S.A., Luxem- bourg	32798	M.M.C.V. S.C.I., Schrassig	32792
Belle-Vue, S.à r.l., Kayl	32807	Manico (Holdings) S.A., Luxembourg	32819
Canwest International Holdings (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	32830	McKesson Information Solutions Capital, S.à r.l., Bertrange	32808
Canwest International Investments (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	32790	Medfin Management S.A., Luxembourg	32797
Capital Access S.A., Capellen	32798	MGK Technologies, S.à r.l., Luxembourg	32829
Centre Dentaire Rouge Pétz SCI, Luxembourg . . .	32801	Miurafingest Holding S.A., Luxembourg	32797
CGS International Investments (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	32820	Miurafingest Holding S.A., Luxembourg	32821
Chemical Transport S.A., Bertrange	32791	Montbrun Révision, S.à r.l., Luxembourg	32802
Chemical Transport S.A., Bertrange	32791	Netrabest S.A., Luxembourg	32791
Chemical Transport S.A., Bertrange	32791	New Invest 2 S.A., Luxembourg	32818
Compagnie de Gestion S.A., Luxembourg	32823	Noch Mal Eins A.G., Luxemburg	32803
Confidentia (Fiduciaire), S.à r.l., Luxembourg . . .	32810	Nouton S.A., Luxembourg	32789
Cupidon S.A., Luxembourg	32795	Orca, S.à r.l., Luxembourg	32812
Cupidon S.A., Luxembourg	32795	Pro Dim S.A., Luxembourg	32790
Cupidon S.A., Luxembourg	32795	Productions Internet S.A., Luxembourg	32821
Cupidon S.A., Luxembourg	32795	ProLogis UK Holdings S.A., Luxembourg	32789
Dawn Finance Holding S.A., Luxembourg	32832	Restaurant La Bonne Fortune, S.à r.l., Esch-sur- Alzette	32810
Euromess S.A.H., Luxembourg	32826	S.C. Les Edelweiss, Luxembourg	32822
Euromess S.A.H., Luxembourg	32826	Sami-Cash S.A., Luxembourg	32790
F & S Luxembourg S.A., Luxembourg	32802	Servilux Info, S.à r.l., Luxembourg	32799
Ferin Luxembourg, S.à r.l., Erpeldange	32792	SMP International, S.à r.l., Luxembourg	32823
Ilo S.A., Luxembourg	32791	Tiffany Asphalt International S.A., Luxembourg . .	32818
Independence Trans Europe Lines Navy 2001 S.A., Luxembourg	32800	Venture & Capital Management S.A., Luxem- bourg	32824
Inerix Development Inc., S.à r.l., Luxembourg . . .	32787	Waldkirch, S.à r.l., Luxembourg	32830
Invista Technologies, S.à r.l., Luxembourg	32824	Waldkirch, S.à r.l., Luxembourg	32831
Invista Technologies, S.à r.l., Luxembourg	32825	Whitehall European RE 1, S.à r.l., Luxembourg . .	32826
Jing Tai, S.à r.l., Pétange	32810	Whitehall European RE 1, S.à r.l., Luxembourg . .	32829
Josinvest S.A., Luxembourg	32820	WSP Investment S.A.H., Strassen	32811
		Yellow Brick Road (LH2), S.à r.l., Luxembourg . .	32796
		Zola Investments S.A., Luxembourg	32811
		Zola Investments S.A., Luxembourg	32811

**AOS LUXEMBOURG, Société Anonyme,
(anc. DBASSOCIATES S.A.).**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 17-20, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 54.228.

L'an deux mille cinq, le vingt et un novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DBASSOCIATES S.A., ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 17-20, rue Eugène Ruppert, R.C.S. Luxembourg section B numéro 54.228, constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 mars 1996, publié au Mémorial C numéro 280 du 8 juin 1996, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le même notaire André Schwachtgen:

- en date du 6 mai 1997, publié au Mémorial C numéro 268 du 31 mai 1997;
- en date du 26 janvier 1998, publié au Mémorial C numéro 339 du 13 mai 1998;
- en date du 21 mai 2001, publié au Mémorial C numéro 1110 du 5 décembre 2001.

L'assemblée est présidée par Monsieur Georges Thinnes, conseiller fiscal, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Fanny Marx, employée privée, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Alexia Uhl, juriste, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination de la société de DBASSOCIATES S.A. en AOS LUXEMBOURG.
2. Modification de l'article 1^{er} des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Il existe une société anonyme sous la dénomination de AOS LUXEMBOURG.»

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société de DBASSOCIATES S.A. en AOS LUXEMBOURG.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède l'assemblée décide de modifier l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de AOS LUXEMBOURG.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de six cent cinquante euros, sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: G. Thinnes, F. Marx, A. Uhl, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 5 novembre 2005, vol. 534, fol. 79, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 12 janvier 2006.

J. Seckler.

(005584.3/231/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2006.

INERIX DEVELOPMENT INC., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 94.508.

In the year two thousand five, on the nineteenth of October.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the partners of INERIX DEVELOPMENT INC, a limited liability company («société à responsabilité limitée»), having its registered office at Luxembourg, inscribed at trade register Luxembourg section B number 94.508, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is presided by Mrs Michèle Helminger, employee residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mister Jacques Reckinger, Master in Law, residing in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The partners present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the seventeen thousand seven hundred and seventy-five (17,775) shares of EUR 1,000.- (one thousand Euro) each, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the partners have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Increase of the corporate capital by an amount of EUR 210,000.- (two hundred and fifty thousand Euro) so as to raise it from its present amount of EUR 17,575,000.- (seventeen million five hundred and seventy-five thousand Euro) to EUR 17,785,000.- (seventeen million seven hundred and eighty-five thousand Euro) by the issue of 210 (two hundred and ten) new shares having a par value of EUR 1,000.- (one thousand Euro) each, by contribution in cash.

2.- Amendment of article five of the articles of Incorporation in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the partners unanimously decide what follows:

First resolution

It is decided to increase the corporate capital by an amount of EUR 210,000.- (two hundred and fifty thousand Euro) so as to raise it from its present amount of EUR 17,575,000.- (seventeen million five hundred and seventy-five thousand Euro) to EUR 17,785,000.- (seventeen million seven hundred and eighty-five thousand Euro) by the issue of 210 (two hundred and ten) new shares having a par value of EUR 1,000.- (one thousand Euro) each, by contribution in cash.

Second resolution

The 210 (two hundred and ten) new shares have been subscribed by the sole shareholder, EBEN HOLDINGS INC., a company with registered office in Panama, Afra Building, Pisa 10, avenue Samuel Lewis y Calle 54.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon the prenamed subscriber, represented by Mr Jacques Reckinger, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal;

declared to subscribe to the 210 (two hundred and ten) new shares, and to have them fully paid up by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of EUR 210,000.- (two hundred and ten thousand Euro) as was certified to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, it is decided to amend Article five of the Articles of Incorporation to read as follows:

«**Art. 5.** The issued corporate capital amounts to EUR 17,785,000.- (seventeen million seven hundred and eighty-five thousand Euro), represented by seventeen thousand seven hundred and eighty-five (17,785) shares with a par value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately three thousand and five hundred Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille cinq, le dix-neuf octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée INERIX DEVELOPMENT INC., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 94.508, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Madame Michèle Helminger, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jacques Reckinger, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les dix-sept mille trois cent vingt-cinq (17.575) parts sociales de EUR 1.000,- (mille euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 210.000,- (deux cent dix mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 17.575.000,- (dix-sept millions cinq cent soixante-quinze mille euros) à EUR 17.785.000,- (dix-sept millions sept cent quatre-vingt-cinq mille euros) par l'émission de 210 (deux cent dix) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune, par apport en numéraire.

2.- Modification afférente de l'article cinq des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 210.000,- (deux cent dix mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 17.575.000,- (dix-sept millions cinq cent soixante-quinze mille euros) à EUR 17.785.000,- (dix-sept millions sept cent quatre-vingt-cinq mille euros) par l'émission de 210 (deux cent dix) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune, par apport en numéraire.

Deuxième résolution

La totalité des 210 (deux cent dix) parts sociales nouvelles a été souscrite par l'associé unique, EBEN HOLDINGS INC, une société de droit panaméen, ayant son siège social à Panama, Afra Building, Pisa 10, avenue Samuel Lewis y Calle 54.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite le souscripteur prédésigné, représenté par Monsieur Jacques Reckinger, prénommé, en vertu des procurations dont mention ci-avant;

a déclaré souscrire aux 210 (deux cent dix) parts sociales nouvelles et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 210.000,- (deux cent dix mille euros), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social émis de la Société est fixé à EUR 17.785.000,- (dix-sept millions sept cent quatre-vingt-cinq mille euros) représenté par dix-sept mille sept cent quatre-vingt-cinq (17.785) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: M. Helminger, J. Reckinger, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2005, vol. 150S, fol. 47, case 2. – Reçu 2.100 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2005.

J. Elvinger.

(005944.3/211/120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

ProLogis UK HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 65.769.

Le bilan des résultats au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2006, réf. LSO-BM02187, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2005.

P. Cassels

Gérant

(003040.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2006.

NOUTON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 103.916.

L'an deux mille cinq, le vingt et un novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NOUTON S.A., ayant son siège social à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, R.C.S. Luxembourg section B numéro 103.916, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 21 octobre 2004, publié au Mémorial C numéro 85 du 31 janvier 2005, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 20 janvier 2005, publié au Mémorial C numéro 605 du 22 juin 2005.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Christel Henon, avocat à la cour, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Marie-Noëlle Regard, secrétaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean Bernard Zeimet, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence de 169.000,- EUR, pour le porter de son montant actuel de 31.000,- EUR à 200.000,- EUR, par la création et l'émission de 1.690 actions nouvelles de 100,- EUR chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2. Souscription et libération intégrale des nouvelles actions.

3. Modification afférente du premier alinéa de l'article cinq des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de 169.000,- EUR (cent soixante-neuf mille euros), pour le porter de son montant actuel de 31.000,- EUR (trente et un mille euros) à 200.000,- EUR (deux cent mille euros), par la création et l'émission de 1.690 (mille six cent quatre-vingt-dix) actions nouvelles de 100,- EUR (cent euros) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Deuxième résolution

Les 1.690 (mille six cent quatre-vingt-dix) actions nouvellement émises sont intégralement souscrites avec l'accord de tous les actionnaires actuels et libérées moyennant transformation en capital de comptes associés par la société GRAVELL INVESTMENT INC., avec siège social à Road Town, Tortola, P/O Box 3175, (Iles Vierges Britanniques),

et libérées intégralement par renonciation définitive et irrévocable à une partie de la créance certaine, liquide et exigible au montant total de 169.000,- EUR (cent soixante-neuf mille euros), existant à leur profit et à charge de la société anonyme NOUTON S.A., prédésignée, et en annulation de cette même créance à due concurrence.

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises indépendant Monsieur Jean Claude Thoma, demeurant à L-8160 Bridel, 14, rue Mathias Perrang, en date du 11 novembre 2005, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

«Conclusion

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins à la valeur nominale de l'augmentation de capital de 169.000,- EUR et au nombre et à la valeur nominale des parts sociales à émettre en contrepartie.»

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. (alinéa 1^{er}).** Le capital social est fixé à deux cent mille euros (200.000,- EUR), représenté par deux mille (2.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille neuf cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: C. Henon, M.-N. Regard, J. Zeimet, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 décembre 2005, vol. 534, fol. 77, case 1. – Reçu 1.690 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 12 janvier 2006.

J. Seckler.

(005461.3/231/78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2006.

SAMI-CASH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 60.574.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2006, réf. LSO-BM00951, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(003143.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2006.

PRO DIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 71.622.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2006, réf. LSO-BM00954, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(003144.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2006.

**CANWEST INTERNATIONAL INVESTMENTS (LUXEMBOURG), S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1030 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 83.718.

Le bilan au 31 août 2005, enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2006, réf. LSO-BM01457, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2006.

K. Ly Ang.

(003280.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2006.

32791

ILO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1225 Luxembourg, 2, rue Béatrix de Bourbon.
R. C. Luxembourg B 68.735.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2006, réf. LSO-BM00956, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(003147.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2006.

NETRABEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 54.964.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2006, réf. LSO-BM00957, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(003149.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2006.

CHEMICAL TRANSPORT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 59.030.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 28 septembre 2005

Résolutions

M. Petrus Van Damme informe l'Assemblée qu'il démissionne de sa fonction d'administrateur avec effet immédiat. L'Assemblée accepte la démission de M. Van Damme et le remercie pour l'exécution de son mandat.

L'Assemblée propose de choisir comme administrateur la société de droit anglais MAYA INVEST LTD., avec siège social à Conway House, 7-9, Conway Street, JE2 3NT, Saint-Hélier, Jersey, ici représentée par son directeur Madame Maria Keersmaekers, demeurant à L-8064 Bertrange, 1, Cité Millewée pour une période de six ans. Madame Keersmaekers remercie l'Assemblée pour sa confiance et accepte la nomination de MAYA INVEST LTD. Comme administrateur pour une période de six ans.

Bertrange, le 28 septembre 2005.

L. Voet / M. Cady / L. Lesire

Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2006, réf. LSO-BM00934. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003611.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2006.

CHEMICAL TRANSPORT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 59.030.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2006, réf. LSO-BM00916, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2006.

Signature.

(003609.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2006.

CHEMICAL TRANSPORT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 59.030.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2006, réf. LSO-BM00925, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2006.

Signature.

(003610.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2006.

**FERIN LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée,
(anc. FERIN),
Succursale de FERIN, d.o.o. Zadovici.**

Siège social: L-9147 Erpeldange, 12, rue du Cimetière.
R. C. Luxembourg B 101.151.

—
*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de FERIN tenue à Luxembourg
le 22 novembre 2005 à 18.00 heures*

Délibérations

1. Modification de la dénomination de la succursale.

Le Conseil décide de modifier la dénomination de la succursale en FERIN LUXEMBOURG.

2. Transfert du siège de la succursale.

Le Conseil décide de transférer le siège de la succursale de son adresse actuelle vers le 12, rue du Cimetière à L-9147 Erpeldange.

3. Démission d'un représentant de la succursale.

Le Conseil accepte la démission de Monsieur Nusret Cajic.

4. Nomination des représentants légaux de la succursale.

Le Conseil décide de nommer représentant de la succursale:

Monsieur Nezir Imsirovic, né le 2 mai 1969 à Perovici (Bosnie-Herzégovine), demeurant au 12, rue du Cimetière à L-9147 Erpeldange, comme représentant permanent de la succursale.

5. Pouvoir des représentants légaux.

La succursale sera valablement représentée et engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature de Monsieur Nezir Imsirovic.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2006, réf. LSO-BM02036. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003151.3/000/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2006.

M.M.C.V., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-5364 Schrassig, 10, beim Fuussebur.
R. C. Luxembourg E 3.065.

—
STATUTS

L'an deux mille cinq, le seize novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1. Monsieur Marco Iréné N. Staudt, administrateur de société, né à Dudelange, le 12 septembre 1958, demeurant à L-5364 Schrassig, 10, beim Fuussebur.

2. Madame Micheline Lucas, fonctionnaire communale, née à Luxembourg, le 8 octobre 1959, épouse de Monsieur Marco Iréné N. Staudt, demeurant à L-5364 Schrassig, 10, beim Fuussebur.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter les statuts d'une société civile immobilière' familiale qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société civile immobilière régie par la loi de 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée par les lois subséquentes, et par les articles 1832 et suivants du code civil.

Art. 2. La société a pour objet la mise en valeur et la gestion de tous immeubles qu'elle pourrait acquérir tant au Luxembourg qu'à l'étranger, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société pourra dans le cadre de son activité accorder notamment hypothèque ou se porter caution réelle d'engagement en faveur de tiers.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

Art. 3. La dénomination de la société est M.M.C.V.

Art. 4. Le siège social est établi à Schrassig.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché sur simple décision de l'assemblée générale.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Elle pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant à l'unanimité des parts d'intérêts.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de deux mille euros (2.000,- EUR), divisé en mille (1.000) parts d'intérêts de deux euros (2,- EUR) chacune.

En raison de leurs apports, il est attribué:

1. Monsieur Marco Staudt, administrateur de société, demeurant à L-5364 Schrassig, 10, beim Fuussebur, cinq cents parts d'intérêts, et

2. Madame Micheline Lucas, fonctionnaire communale, demeurant à L-5364 Schrassig, 10, beim Fuussebur, cinq cents parts d'intérêts,

Total: mille parts d'intérêts.

Art. 7. La mise des associés ne pourra être augmentée que de leur accord unanime.

L'intégralité de l'apport devra être libérée sur demande du ou des gérants ou des associés. Les intérêts courent à partir de la date de l'appel des fonds ou apports.

Il est expressément prévu que la titularité de chaque part représentative du capital souscrit pourra être exercée:

- soit en pleine propriété;
- soit en usufruit, par un associé dénommé «usufruitier» et en nue-propiété par un associé dénommé «nu-propiétaire».

Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés par chaque part sont déterminés ainsi qu'il suit:

- droit de vote aux assemblées générales;
- droits aux dividendes.

Les droits attachés à la qualité de nu-propiétaire et conférés par chaque part sont ceux qui sont déterminés par le droit commun et en particulier le droit au produit de liquidation de la société suivant les modalités prévues ci-après sub b).

En cas de vente de l'usufruit ou de la nue-propiété, la valeur de l'usufruit ou de la nue-propiété sera déterminée:

- a) par la valeur de la pleine propriété des parts établie en conformité avec les règles d'évaluation prescrites par la loi;
- b) par les valeurs respectives de l'usufruit et de la nue-propiété conformément aux dixièmes forfaitaires fixés par les lois applicables au Grand-Duché de Luxembourg en matière d'enregistrement et de droits de succession.

Art. 8. Les parts d'intérêts sont librement cessibles entre associés. Elles sont incessibles entre vifs ou pour cause de mort à des tiers non-associés sans l'accord des associés représentant 75% du capital en cas de cession entre vifs, respectivement sans l'accord unanime de tous les associés restants en cas de cession pour cause de mort.

En cas de transfert par l'un des associés de ses parts d'intérêts à un tiers les autres associés bénéficieront d'un droit de préemption sur ces parts, à un prix agréé entre associés ou, en cas de désaccord, à fixer par dire d'experts.

Le droit de préemption s'exercera par chaque associé proportionnellement à sa participation au capital social. En cas de renonciation d'un associé à ce droit de préemption, sa part profitera aux autres associés dans la mesure de leur quote-part dans le capital restant.

Par dérogation à ce qui précède, la cession est toujours libre aux descendants d'un associé en ligne directe.

Art. 9. La dissolution de la société n'est pas entraînée de plein droit par le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé, ni par la cessation des fonctions ou la révocation d'un gérant, qu'il soit associé ou non.

Si les associés survivants n'exercent pas leur droit de préemption en totalité, la société continuera entre les associés et les héritiers de l'associé décédé.

Toutefois les héritiers de cet associé devront, sous peine d'être exclus de la gestion et des bénéfices jusqu'à régularisation, désigner dans les quatre mois du décès l'un d'eux ou un tiers qui les représentera dans tous les actes intéressant la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés et révocables à l'unanimité de tous les associés.

Art. 11. Le ou les gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom et pour compte de la société.

La société se trouve valablement engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle d'un gérant tant pour les actes d'administration que de disposition.

Art. 12. Le bilan est soumis à l'approbation des associés qui décident de l'emploi des bénéfices. En cas de distribution de bénéfices, les bénéfices sont répartis entre les associés en proportion de leurs parts d'intérêts.

Art. 13. Les engagements des associés à l'égard des tiers sont fixés conformément aux articles 1862, 1863 et 1864 du code civil. Les pertes et dettes de la société sont supportées par les associés en proportion du nombre de leurs parts dans la société.

Art. 14. L'assemblée des associés se réunit aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent sur convocation d'un gérant ou sur convocation d'un des associés.

L'assemblée statue valablement sur tous les points de l'ordre du jour et ses décisions sont prises à la simple majorité des voix des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix.

Toutefois les modifications aux statuts doivent être décidées à l'unanimité des associés.

Art. 15. En cas de dissolution, la liquidation sera faite par le ou les gérants ou par les associés selon le cas, à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2005.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, à environ sept cents euros.

La présente société est à considérer comme société civile immobilière familiale, les associés étant époux.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent comme dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes:

1. Sont nommés aux fonctions de gérants pour une durée indéterminée:

- Monsieur Marco Iréné N. Staudt, administrateur de société, né à Dudelange, le 12 septembre 1958, demeurant à L-5364 Schrassig, 10, beim Fuussebur, et

- Madame Micheline Lucas, fonctionnaire communale, née à Luxembourg, le 8 octobre 1959, épouse de Monsieur Marco Iréné N. Staudt, demeurant à L-5364 Schrassig, 10, beim Fuussebur.

2. Le siège social est établi à L-5364 Schrassig, 10, beim Fuussebur.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: I.N. Staudt, M. Lucas, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 novembre 2005, vol. 534, fol. 70, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 11 janvier 2006.

J. Seckler.

(005451.3/231/112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2006.

ACF LUX - CONTROLE FORMATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5408 Bous, 60, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 96.904.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2006, réf. LSO-BM02031, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(003155.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2006.

M.I.N.D. HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 77.462.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue à Luxembourg le lundi 5 décembre 2005, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Cinquième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date de ce jour. L'Assemblée décide de ne pas renommer Monsieur Sergio Vandi, en qualité d'Administrateur et décide de nommer pour un terme de -1- (un) an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Davide Murari, employé privé, 12, avenue de la Liberté à L-1930 Luxembourg, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

- Monsieur Onelio Piccinelli, employé privé, 12, avenue de la Liberté à L-1930 Luxembourg, Administrateur;

- Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, employé privé, 12, avenue de la Liberté à L-1930 Luxembourg, Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 30 juin 2006.

L'Assemblée décide de ne pas renommer Monsieur Stefano De Meo, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, en qualité de Commissaire et décide de nommer pour un terme d'un an, la société FIDUCIAIRE MEVEA, S.à r.l., 6-12, place d'Armes, L-1136 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2005.

Le Conseil d'Administration

O. Piccinelli / J.-Ph. Fiorucci

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2005, réf. LSO-BL09064. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003277.3/043/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2006.

32795

CUPIDON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 42.927.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2006, réf. LSO-BM01213, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(003239.3/710/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2006.

CUPIDON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 42.927.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2006, réf. LSO-BM01207, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(003242.3/710/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2006.

CUPIDON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 42.927.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2006, réf. LSO-BM01216, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(003238.3/710/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2006.

CUPIDON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 42.927.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2006, réf. LSO-BM01219, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(003235.3/710/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2006.

CUPIDON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 42.927.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2006, réf. LSO-BM01222, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(003233.3/710/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2006.

KERBIZ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 83, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 82.609.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2006, réf. LSO-BM00965, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(003160.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2006.

YELLOW BRICK ROAD (LH2), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Share capital: EUR 25,000,000.**

Registered office: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 100.793.

DISSOLUTION

In the year two thousand and five, on the seventh day of December.

Before M^e Henri Hellinckx, Notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

YELLOW BRICK ROAD (LH1), S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with its registered office at 174, route de Longwy in L-1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 100.616,

duly represented by M^e Jean-François Bouchoms, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg (the Parent).

The said proxy, after having been initialled and signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party through its proxyholder has requested the notary to state that:

- it holds all the shares in the Luxembourg limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of YELLOW BRICK ROAD (LH2), S.à r.l. registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 100.793, with registered office at 174, route de Longwy in L-1940 Luxembourg (the Company);

- the Company has been incorporated pursuant to a deed of M^e Joseph Elvinger, Notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 22 April 2004, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 702 of 8 July 2004;

- the Company's capital is set at EUR 25,000,000 (twenty-five million Euro) represented by 1,000,000 (one million) shares, having of a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, all entirely subscribed and fully paid in;

- the Parent assumes the role of liquidator of the Company;

- the Parent, acting in its capacity as sole shareholder of the Company and final beneficial owner of the operation, hereby resolved to proceed with the dissolution of the Company with effect from today;

- the appearing party, as liquidator of the Company, declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that the Parent is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;

- consequently, the Company be and hereby is liquidated and the liquidation is closed;

- it has full knowledge of the articles of incorporation of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;

- it grants full discharge to the managers of the Company for their mandates from the date of their respective appointments up to the date of the present meeting; and

- the books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years from the date the date of the present meeting at 174, route de Longwy in L-1940 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le sept décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, Notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

YELLOW BRICK ROAD (LH1), S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 174, route de Longwy à L-1940 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 100.616,

ici dûment représentée par Maître Jean-François Bouchoms, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration émise à Luxembourg (la Société Mère).

Laquelle procuration après signature *ne varietur* par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- la comparante détient toutes les parts sociales de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination YELLOW BRICK ROAD (LH2), S.à r.l., enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 100.793, avec siège social au 174, route de Longwy à L-1940 Luxembourg (la Société);

- la Société a été constituée en vertu d'un acte de Maître Joseph Elvinger, Notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en date du 22 avril 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 702 du 8 juillet 2004;

- le capital social de la Société est fixé à EUR 25.000.000 (vingt-cinq millions d'euros), représenté par 1.000.000 (un million) de parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées;

- la Société Mère assume le rôle de liquidateur de la Société;
- par la présente, la Société Mère, en sa qualité d'associée unique de la Société et bénéficiaire économique final de l'opération, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;
- la comparante, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, que la Société Mère est investie de tout l'actif et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;
- partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;
- la comparante a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de celle-ci;
- la comparante donne décharge pleine et entière aux gérants de la Société pour leur mandat à compter de la date de leur nomination respectives jusqu'à la date de la présente assemblée; et
- les documents et pièces relatifs à la Société dissoute seront conservés durant cinq (5) ans à compter de la date de la présente assemblée au 174, route de Longwy à L-1940 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite à la partie comparante, celle-ci a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.-F. Bouchoms, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 16 décembre 2005, vol. 434, fol. 46, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 3 janvier 2006.

H. Hellinckx.

(005465.3/242/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2006.

MEDFIN MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R. C. Luxembourg B 58.164.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2006, réf. LSO-BM02033, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(003161.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2006.

MIURAFINGEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 97.865.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue à 9.00 heures le 10 juin 2004

1. L'assemblée générale prend note du changement de nom de Madame Anique Klein pour Madame Anique Bourkel;
2. L'assemblée générale renouvelle les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2005:

Administrateurs:

- Mme Bourkel Anique, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;
- M. Bourkel Michel, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;
- M. Blasutto Yannick, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;

Administrateur-délégué:

- M. Bourkel Michel, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;

Commissaire aux comptes:

- WILBUR ASSOCIATES LTD, Rosenbergstrasse 1, CH-8304 Wallensellen Zurich.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2006, réf. LSO-BM00572. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003172.3/766/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2006.

CAPITAL ACCESS, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'activités de Capellen.
R. C. Luxembourg B 88.400.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le huit décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

CAPITAL @ WORK GROUP, société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-8308 Capellen, 75, Parc d'activités de Capellen,

ici représentée par deux de ses administrateurs,

- Monsieur Antoine Hye de Crom, employé privé, demeurant à Rhode-Saint-Genèse (B), et
- Monsieur Marc Sprockeels, employé privé, demeurant à Udange (B).

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont prié le notaire instrumentaire de documenter les déclarations suivantes:

- La société anonyme CAPITAL ACCESS, avec à siège social à L-8308 Capellen, 75, Parc d'activités de Capellen, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 2 juillet 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1412 du 30 septembre 2002, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 21 juillet 2005, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations;

- La société a actuellement un capital social de trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par quinze mille (15.000) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées;

- Toutes les actions ont été réunies entre les mains d'un seul actionnaire, à savoir CAPITAL @ WORK GROUP;

- L'actionnaire unique déclare procéder à la dissolution de la société CAPITAL ACCESS;

- L'actionnaire unique a pleine connaissance des statuts de la société et connaît parfaitement la situation financière de la société;

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour;

- L'actionnaire unique reprend à sa charge, en tant que liquidateur, tout l'actif ainsi que le cas échéant l'apurement du passif, connu ou inconnu de la société, qui devra être terminé avant toute affectation quelconque de l'actif à sa personne en tant qu'actionnaire unique.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société CAPITAL ACCESS.

- Les livres et documents comptables de la société CAPITAL ACCESS demeureront conservés pendant cinq ans à L-8308 Capellen, 75, Parc d'activités de Capellen.

Dont acte, fait et passé à Capellen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Hye De Crom, M. Sprockeels, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 16 décembre 2005, vol. 434, fol. 46, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 3 janvier 2006.

H. Hellinckx.

(005467.3/242/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2006.

BANQUE INVIK ASSET MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2324 Luxembourg, 7, avenue Pescatore.

R. C. Luxembourg B 106.131.

At the Extraordinary General Meeting of shareholders held on November 22nd, 2005, it has been resolved the following:

- To increase the number of directors from four (4) to five (5),

- To elect Mr Paul-Marie Majerus, residing at 79, rue Principale, L-8365 Hagen and Mr Mikael Holmberg, residing at 7, rue de Roedgen, L-3365 Leudelange, as new directors of the board until the next annual general meeting, in replacement of Mr Per Molin.

M. Holmberg / N. Gloesener / G. Wecker.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue le 22 novembre 2005, il a été résolu ce qui suit:

- D'augmenter le nombre d'administrateurs de quatre (4) à cinq (5),

- D'élire Monsieur Paul-Marie Majerus, demeurant à 79, rue Principale, L-8365 Hagen et Monsieur Mikael Holmberg, demeurant à 7, rue de Roedgen, L-3365 Leudelange comme nouveaux administrateurs du Conseil d'Administration jusqu'à la prochaine assemblée générale, en remplacement de Monsieur Per Molin.

M. Holmberg / N. Gloesener / G. Wecker.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2006, réf. LSO-BM01083. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003170.3/1369/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2006.

SERVILUX INFO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R. C. Luxembourg B 113.249.

 —
 STATUTS

L'an deux mille cinq, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. La société EUROPEAN BUSINESS AND FINANCE S.A.H. ayant son siège social à L-2314 Luxembourg, 2A, Place de Paris, ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Jean Reicherts, employé privé, demeurant à Luxembourg, non présent, ici représentée par Monsieur Samir Ghaleb, commerçant, demeurant à F-57155 Marly, 13, avenue des Coteaux, en vertu d'un pouvoir sous seing-privé lui délivré à Luxembourg, le 14 décembre 2005, lequel pouvoir, après avoir été signé ne varietur par son porteur et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.

2. Monsieur Samir Ghaleb, prèdit.

3. Monsieur Fabrice Bordichini, administrateur de société, demeurant à L-3471 Dudelange, 2, rue de la Forêt.

Lesquels comparants déclarent vouloir constituer entre eux une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, à ces fins, arrêtent les statuts suivants:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination de SERVILUX INFO, S.à r.l.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés à prendre conformément aux dispositions de l'article 9 (2) des statuts.

Art. 3. La société a pour objet la saisie informatique.

La société peut faire toutes les opérations qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui sont de nature à en faciliter la réalisation ou l'extension, sans pouvoir entraîner cependant la modification essentielle de celui-ci.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) euros représenté par cent parts sociales (100) de cent vingt cinq (125,-) euros, chacune.

Les parts sociales ont été souscrites et libérées comme suit:

1. Monsieur Samir Ghaleb, prénommé.	20 parts
2. Monsieur Fabrice Bordichini, prénommé	39 parts
3. EUROPEAN BUSINESS AND FINANCE S.A.H, prénommée	41 parts

Total: cent parts sociales	100 parts
--------------------------------------	-----------

Les associés reconnaissent que le capital de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) a été intégralement libéré par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Art. 6. Les cessions entre vifs des parts sociales à des tiers, ainsi que leur transmission pour cause de mort à quelque héritier ou légataire que ce soit, fût-il réservataire ou légal, sont subordonnées à l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social pour les cessions entre vifs et les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants pour leur transmission à cause de mort.

La cession entre vifs des parts sociales ainsi que leur transmission pour cause de mort à des associés est libre.

Art. 7. Les cessions de parts sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Toutefois, elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiée à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément aux dispositions de l'article (1690) du Code Civil.

Art. 8. La société est administrée et valablement engagée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.

Art. 9. Chaque part sociale du capital donne droit à une voix.

Les décisions de l'assemblée générale ne sont valablement prises qu'autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les délibérations qui portent modifications des statuts ne sont valablement prises que par la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre deux mille cinq.

Art. 11. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

En cas de décès d'un associé, la société continuera avec les associés survivants, sous réserve des dispositions de l'article 6 des présents statuts.

Les héritiers, ayant droit ou créanciers d'un associé ne peuvent, pour quelque motif que ce soit et sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens, papier et valeurs de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. Pour tous les points non prévus aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales régissant la matière et notamment aux lois du 10 août 1915 et du 18 septembre 1933.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de huit cents euros (EUR 800,-).

Assemblée générale extraordinaire

Présentement les associés de la société à responsabilité limitée ci-avant constituée, et représentant l'intégralité du capital social, réunis en assemblée générale, ont pris à l'unanimité, la décision suivante:

Est nommé gérant technique de la société, pour une durée indéterminée:

Monsieur Samir Ghaleb, prénommé.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant technique.

L'adresse du siège social de la société est établie à L-2314 Luxembourg, 2A, Place de Paris.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: S. Ghaleb, F. Bordichini, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 décembre 2005, vol. 912, fol. 99, case 12. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur leur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 6 janvier 2006.

A. Biel.

(005561.3/203/86) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2006.

LX PARTNERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R. C. Luxembourg B 78.158.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2006, réf. LSO-BM00967, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(003163.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2006.

INDEPENDENCE TRANS EUROPE LINES NAVY 2001 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 79.668.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2005, réf. LSO-BK04178, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(003165.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2006.

AVENA GDL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1513 Luxembourg, 63, boulevard du Prince Felix.

R. C. Luxembourg B 69.488.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2006, réf. LSO-BM00936, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(003166.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2006.

CENTRE DENTAIRE ROUE PËTZ SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R. C. Luxembourg E 3.066.

—
STATUTS

Les soussignés:

1) Monsieur Philippe Marx, médecin dentiste, né à Luxembourg, le 15 janvier 1976 (110), demeurant à L-8291 Meispelt, 12, rue de Kopstal.

2) Monsieur Gérard Schilling; médecin dentiste, né à Luxembourg, le 7 janvier 1978 (157), demeurant à L-8140 Bridel, 71B, rue de Luxembourg.

3) Monsieur Tom Mailliet; médecin dentiste, né à Zurich (Suisse), le 5 avril 1978 (158), demeurant à L-3521 Dudelange, 10, rue Karl Marx, ont décidé de créer une société civile immobilière particulière dont les statuts sont les suivants:

Art. 1^{er}. La société a pour objet l'acquisition, l'aménagement, la mise en valeur de tous immeubles bâtis et non bâtis au Luxembourg et à l'étranger, ainsi que toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social, et plus spécialement l'acquisition d'un appartement en vue de l'exploitation d'un cabinet dentaire commun.

La société pourra demander des crédits, hypothéquer et/ou mettre en gage ses biens, accorder des crédits, prêter tous concours, avances, garanties ou cautionnements à des personnes privées, aux associés ou à des sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt.

Art. 2. La société prend la dénomination de CENTRE DENTAIRE ROUE PËTZ SCI.

Art. 3. La société est constituée à partir du 1^{er} janvier 2006 pour une durée illimitée. L'année sociale coïncide avec l'année civile.

Art. 4. Le siège de la société est à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

Art. 5. Le capital social est fixé à trois mille euros (EUR 3.000,-). Il est représenté par trente (30) parts sociales de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les parts sociales sont attribuées aux associés comme suit:

1) Monsieur Philippe Marx; préqualifié	10 parts
2) Monsieur Gérard Schilling; préqualifié	10 parts
3) Monsieur Tom Mailliet, préqualifié	10 parts
Total: trente parts sociales	30 parts

Le capital ci-dessus est libéré par des versements en espèces.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés. Elles ne pourront cependant être cédées à des tiers non associés qu'avec l'accord unanime des autres associés.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la société.

Art. 7. Les associés conviennent d'ores et déjà de fixer la valeur de la part sociale comme suit:

Elle est fixée annuellement lors de la confection du bilan par le comptable ou la fiduciaire de la société. Ce mode de fixation de la valeur de la part sociale fait partie intégrante du présent contrat d'association et lie obligatoirement les associés, leurs ayants-droit et ayants-cause.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la déconfiture, la faillite ou le départ d'un associé.

8.1. Les ayants-droit ou ayants-cause de l'associé décédé, interdit ou failli sont obligés de céder leurs parts au prix fixé ci-dessus dans l'article 7 aux associés restants ou à la société civile. Le prix sera payable par les associés restants endéans les 4 mois.

Ils ne peuvent en aucun cas requérir l'apposition de scellés sur les biens de la société ni s'immiscer en aucune manière dans son administration.

8.2. Concernant l'associé sortant, les associés restants ou la société civile sont tenus, soit de racheter les parts, soit de désigner un tiers acheteur.

Le prix sera toujours celui de l'article 7 ci-dessus. Il sera payable au plus tard endéans les 4 mois à partir du jour où l'associé sortant a manifesté par lettre recommandée son intention de quitter la société.

Si la société civile (qui, d'un commun accord des associés ne peut pas garder ses parts pendant plus d'une année), ou les associés restants ont cédé les parts de l'associé sortant avec une prime d'émission ou à un prix supérieur au prix fixé à l'article 7, l'associé sortant bénéficiera de cette plus-value proportionnellement au nombre de parts qu'il avait détenues dans la société.

Cette disposition est cependant limitée dans le temps et s'arrêtera deux ans après la date de la cession.

Art. 9. Les décisions collectives entre les associés doivent être prises à l'unanimité.

Art. 10. Soit dans leurs rapports respectifs, soit vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus des dettes chacun dans la proportion du nombre des parts qu'il possède.

Art. 11. Les bénéfices, les pertes et le remboursement des prêts immobiliers sont répartis entre associés, proportionnellement aux parts qu'ils détiennent dans le capital social.

Les associés peuvent convenir, de leur accord unanime, d'indemnités à attribuer à chacun des associés à titre de prestations dans l'intérêt de la société. Ces indemnités ne suivent pas les proportions de participation dans le capital social et sont portées d'abord en déduction du résultat à répartir.

Art. 12. Les articles 1832 à 1872 du Code Civil trouveront leur application partout où il n'y est dérogé par les présents statuts.

Art. 13. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par les spins des associés, à moins qu'ils ne décident de nommer un liquidateur dont les pouvoirs seront fixés dans l'acte de nomination.

Gérance

Les associés conviennent de se nommer chacun associé-gérant.

La société est engagée par la signature individuelle de chaque co-gérant pour la gestion journalière.

Au delà de cette gestion, la signature des 3 gérants sera exigée.

Pétange, le 13 décembre 2005.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2005, réf. LSO-BL04385. – Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005573.3/207/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2006.

F & S LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue.

R. C. Luxembourg B 53.128.

La soussignée atteste par la présente que suivant les décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 décembre 2004 et après réception des résignations respectives de l'administrateur précédent à effet du 31 mars 2004 et du Commissaire aux Comptes précédent à effet du 31 décembre 2004

- a été nommée administrateur SELINE MANAGEMENT LTD, Companies House Cardiff No. 3240996, avec siège social 27 New Bond Street, GB-W1S 2RH Londres, Royaume-Uni, à effet rétroactif du 1^{er} avril 2004;

- a été nommée Commissaire aux Comptes la société ALFA FINANCIAL CONTROL SERVICES, S.à r.l., anc. METRAXIS, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg Section B No. 88.781, avec siège social 15, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, à effet du 1^{er} janvier 2005;

- les nominations susmentionnées remplacent successivement BELMANTO GENERAL NV et EUROLUX MANAGEMENT S.A.;

- le siège social et les bureaux seront déplacés vers la nouvelle adresse 60, Grand-Rue, Niveau 2, L-1660 Luxembourg à effet du 1^{er} janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 20 décembre 2004.

F & S LUXEMBOURG S.A.

J. H. van Leuvenheim

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2006, réf. LSO-BM01846. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003182.3/816/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2006.

MONTBRUN REVISION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 67.501.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 21 décembre 2005

Sont nommés gérants pour une durée de 3 ans, leurs mandats prenant fin lors de l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007:

- Monsieur Marc Thill, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;

- Monsieur Marc Lamesch, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;

- Monsieur Claude Schmitz, conseiller fiscal, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Le mandat de Monsieur Edmond Ries n'a pas été renouvelé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2006, réf. LSO-BM01044. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003236.3/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2006.

NOCH MAL EINS A.G., Aktiengesellschaft.
Gesellschaftssitz: L-2220 Luxemburg, 560A, rue de Neudorf.
H. R. Luxemburg B 78.404.

Im Jahre zweitausendundfünf, den fünfzehnten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster (Grossherzogtum Luxemburg).

Sind die Aktieninhaber der Aktiengesellschaft NOCH MAL EINS A.G., mit Sitz in L-2220 Luxemburg, 560A, rue de Neudorf, H.G.R. Luxemburg Sektion B Nummer 78.404, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Genannte Gesellschaft wurde gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch den in Luxemburg-Eich residierenden Notar Paul Decker am 29. September 2000, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 877 vom 7. Dezember 2000.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Herrn Massimo Perrone, Privatbeamter, wohnhaft in Obercorn.

Der Herr Vorsitzende bestellt zur Schriftführerin Fräulein Françoise Hübsch, Privatbeamtin, wohnhaft in Echternacherbrück (Deutschland).

Die Versammlung bestimmt zum Stimmzähler Herr Alain Thill, Privatbeamter, wohnhaft in Echternach.

Nach der Zusammensetzung des Büros wie erwähnt, gibt der Vorsitzende folgende Erklärungen ab und beantragt deren Beurkundung durch den Notar.

I. Die Tagesordnung der Generalversammlung beinhaltet folgende Punkte:

Tagesordnung:

1. Erhöhung des Gesellschaftskapitals um 11.000,- EUR, um es von seinem jetzigen Betrag von 33.000,- EUR auf 44.000,- EUR zu bringen, durch die Ausgabe von 1.100 neuen Aktien mit einem Nominalwert von je 10,- EUR, welche dieselben Rechte und Pflichten haben wie die bereits bestehenden Aktien; diese Aktien werden ausgegeben mit einer Gesamtausgabenprämie vom 21.250,- EUR.

2. Zeichnung und volle Einzahlung der 1.100 neuen Aktien und der Ausgabeprämie durch die Gesellschaft niederländischen Rechts PALUMBO INTERNATIONAL B.V., mit Sitz in NL-3062 MA Rotterdam, Max Euwelaan 61 (Niederlande).

3. Dementsprechende Abänderung von Artikel 5, Absatz 1, der Satzung.

4. Verlängerung für einen neuen Zeitraum von fünf Jahren, die Frist beginnend am 7. Dezember 2005 zu laufen, der gegebenen Ermächtigung an den Verwaltungsrat das Gesellschaftskapital zu erhöhen, gemäss den in Artikel 5 der Satzung vorgesehenen Bedingungen.

5. Dementsprechende Abänderung vom vorletzten Abschnitt von Artikel 5 der Satzung.

6. Einfügung am Schluss von Artikel 5 der Satzung der folgenden Abschnitte:

«Im Falle wo einer der Aktieninhaber wünscht zum Verkauf der Gesamtheit seiner Aktien zu schreiten, muss er dies dem andern Aktieninhaber durch Einschreibebrief mit Empfangsbestätigung mitteilen, in dem er ihm die genauen Wesenszüge der Operation angibt.

Der andere Aktieninhaber hat dreissig (30) Tage Zeit beginnend am Tage des Erhaltens des Schreibens um seine Einwilligung kundzutun.

Wenn die beiden Aktieninhaber nicht zu einer Einwilligung kommen, kann der anbietende Aktieninhaber von seinem Optionsrecht Gebrauch machen, und kann so entscheiden dem möglichen Ankäufer, seinen einzigen Anteil oder, im Falle wo Letzterer nicht interessiert ist durch einen teilweisen Rückkauf, kann er sein Optionsrecht ausführen in dem er den andern Aktieninhaber zwingt seinen Anteil zurückzukaufen zu den Bedingungen welche im Einschreibebrief wiedergegeben sind.

Es bleibt jedoch diesem andern Aktieninhaber die Möglichkeit sein Vorzugsrecht auszuüben, mitzuteilen innerhalb dreissig (30) Tage beginnend am Tag des Erhalts des Einschreibebriefs enthaltend die Bedingungen der Abtretung.

Im Falle der teilweisen Abtretung, hat der andere Aktieninhaber das Recht sein Vorzugsrecht auszuüben, oder an der Abtretung teilzunehmen, dies, im Verhältnis der ihm gehörenden Anteile.»

7. Abänderung von Artikel 10 der Satzung um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse um alle notwendigen und nützlichen Handlungen zur Tätigkeit des Gesellschaftszweckes auszuüben; alles was nicht der Generalversammlung durch das Gesetz oder durch die gegenwärtigen Satzung vorbehalten ist unterliegt seiner Kompetenz.»

8. Abänderung von Artikel 14 der Satzung um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«Die Generalversammlung vereinigt alle Aktieninhaber. Alle Beschlüsse der ordentlichen Generalversammlung werden mit einfacher Stimmenmehrheit gefasst. Alle Beschlüsse einer ausserordentlichen Generalversammlung werden mit einer bestimmten Mehrheit von sechs und siebenzig Prozent (76%) genommen.

Die Generalversammlung hat die weitestgehenden Befugnisse um über alle Gesellschaftsangelegenheiten zu entscheiden. Die Einberufungen erfolgen gemäss den im Gesetz vorgesehenen Formen und Fristen.»

9. Verschiedenes.

II. Die anwesenden oder vertretenen Aktionäre, die Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre und die Zahl ihrer Aktien sind auf einer Anwesenheitsliste ausgewiesen; diese von den Aktionären, dem Büro der Generalversammlung und dem instrumentierenden Notar unterzeichnete Anwesenheitsliste wird dieser Urkunde beigefügt und mit ihr registriert werden.

Die Vollmachten der vertretenen Aktionäre werden ebenfalls dieser Urkunde beigefügt bleiben.

III. Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass alle Aktionäre anwesend oder vertreten sind, so dass die Generalversammlung gültige Beschlüsse hinsichtlich der Tagesordnungspunkte fassen kann.

Nachdem die Generalversammlung die vorangehenden Erklärungen geprüft und für richtig befunden hat, fasst sie einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst das Gesellschaftskapital um elftausend Euro (11.000,- EUR) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Betrag von dreiunddreissigtausend Euro (33.000,- EUR) auf vierundvierzigtausend Euro (44.000,- EUR) zu bringen, durch die Schaffung und Ausgabe von eintausendeinhundert (1.100) neuen Aktien mit einem Nennwert von je zehn Euro (10,- EUR), welche dieselben Rechte und Pflichten haben wie die bereits bestehenden Aktien, diese neuen Aktien werden ausgegeben mit einer Gesamtausgabepremie von einundzwanzigtausendzweihundertfünfzig Euro (21.250,- EUR).

Zweiter Beschluss

Die eintausendeinhundert (1.100) neuen Aktien wurden mit dem Einverständnis aller Aktieninhaber durch Gesellschaft niederländischen Rechts PALUMBO INTERNATIONAL B.V., mit Sitz in NL-3062 MA Rotterdam, Max Euwelaan 61 (Niederlande), gezeichnet.

Die Summe von zweiunddreissigtausendzweihundertfünfzig Euro (32.250,- EUR), machend für das Gesellschaftskapital den Betrag von elftausend Euro (11.000,- EUR) und für die Ausgabepremie den Betrag von einundzwanzigtausendzweihundertfünfzig Euro (21.250,- EUR), wurde voll in Bar eingezahlt und steht der Gesellschaft NOCH MAL EINS A.G. ab sofort zur Verfügung, so wie dies dem Notar durch eine Bankbescheinigung nachgewiesen wurde, welcher dies ausdrücklich feststellt.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst Absatz eins von Artikel fünf der Satzung dementsprechend abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 5. (Absatz 1).** Das gezeichnete Kapital beträgt vierundvierzigtausend Euro (44.000,- EUR), eingeteilt in viertausendvierhundert (4.400) Aktien mit einem Nennwert von zehn Euro (10,- EUR) pro Aktie.»

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Verlängerung für einen neuen Zeitraum von fünf Jahren, die Frist beginnend am 7. Dezember 2005 zu laufen, der gegebenen Ermächtigung an den Verwaltungsrat das Gesellschaftskapital zu erhöhen, gemäss den in Artikel 5 der Satzung vorgesehenen Bedingungen.

Fünfter Beschluss

Gemäss vorhergehendem Beschluss, beschliesst die Generalversammlung den vorletzten Abschnitt von Artikel fünf der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 5. (vorletzter Abschnitt).** Diese Ermächtigung gilt für einen Zeitraum von fünf Jahren vom 7. Dezember 2005 an und kann bezüglich der bis dahin vom Verwaltungsrat noch nicht ausgegebenen Aktien des genehmigten Kapitals durch eine Hauptversammlung der Aktieninhaber verlängert werden.»

Sechster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst am Schluss von Artikel fünf der Satzung folgende Abschnitte einzufügen:

«**Art. 5. (Schluss).** Im Falle wo einer der Aktieninhaber wünscht zum Verkauf der Gesamtheit seiner Aktien zu schreiten, muss er dies dem andern Aktieninhaber durch Einschreibebrief mit Empfangsbestätigung mitteilen, in dem er ihm die genauen Wesenszüge der Operation angibt.

Der andere Aktieninhaber hat dreissig (30) Tage Zeit beginnend am Tage des Erhaltens des Schreibens um seine Einwilligung kundzutun.

Wenn die beiden Aktieninhaber nicht zu einer Einwilligung kommen, kann der anbietende Aktieninhaber von seinem Optionsrecht Gebrauch machen, und kann so entscheiden dem möglichen Ankäufer, seinen einzigen Anteil oder, im Falle wo Letzterer nicht interessiert ist durch einen teilweisen Rückkauf, kann er sein Optionsrecht ausführen in dem er den andern Aktieninhaber zwingt seinen Anteil zurückzukaufen zu den Bedingungen welche im Einschreibebrief wiedergegeben sind.

Es bleibt jedoch diesem andern Aktieninhaber die Möglichkeit sein Vorzugsrecht auszuüben, mitzuteilen innerhalb dreissig (30) Tage beginnend am Tag des Erhalts des Einschreibebriefs enthaltend die Bedingungen der Abtretung.

Im Falle der teilweisen Abtretung, hat der andere Aktieninhaber das Recht sein Vorzugsrecht auszuüben, oder an der Abtretung teilzunehmen, dies, im Verhältnis der ihm gehörenden Anteile.»

Siebter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst Artikel zehn der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 10.** Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse um alle notwendigen und nützlichen Handlungen zur Tätigkeit des Gesellschaftszweckes auszuüben; alles was nicht der Generalversammlung durch das Gesetz oder durch die gegenwärtigen Satzung vorbehalten ist unterliegt seiner Kompetenz.»

Achter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst Artikel vierzehn der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 14.** Die Generalversammlung vereinigt alle Aktieninhaber. Alle Beschlüsse der ordentlichen Generalversammlung werden mit einfacher Stimmenmehrheit gefasst. Alle Beschlüsse einer ausserordentlichen Generalversammlung werden mit einer bestimmten Mehrheit von sechs und siebenzig Prozent (76%) genommen.

Die Generalversammlung hat die weitestgehenden Befugnisse um über alle Gesellschaftsangelegenheiten zu entscheiden. Die Einberufungen erfolgen gemäss den im Gesetz vorgesehenen Formen und Fristen.»

Kosten

Die Kosten und Gebühren, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallen, werden auf eintausendsechshundertfünfzig Euro abgeschätzt.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung geschlossen.

Der unterzeichnete, Notar versteht und spricht Französisch und erklärt, dass auf Wunsch der erschienenen Personen gegenwärtige Urkunde in Deutsch verfasst ist, gefolgt von einer französischen Fassung.

Auf Ersuchen derselben Personen und im Falle von Divergenzen zwischen dem deutschen und dem französischen Text, ist die deutsche Fassung massgebend.

Worüber Protokoll, aufgenommen in Junglinster, im Jahre, Monate und am Tage wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung, haben die vorgenannten Komparanten zusammen mit dem instrumentierenden Notar das vorliegende Protokoll unterschrieben.

Folgt die Fassung in französischer Sprache des vorstehenden Textes:

L'an deux mille cinq, le quinze novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NOCH MAL EINS A.G., ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf, R.C.S. Luxembourg section B numéro 78.404.

Ladite société a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 29 septembre 2000, publié au Mémorial C numéro 877 du 7 décembre 2000.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Massimo Perrone, employé privé, demeurant à Obercorn.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Françoise Hübsch, employée privée, demeurant à Echternacherbrück (Allemagne).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence de 11.000,- EUR, pour le porter de 33.000,- EUR à 44.000,- EUR, par l'émission de 1.100 actions nouvelles d'une valeur nominale de 10,- EUR chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes; ces actions sont émises avec prime d'émission totale de 21.250,- EUR.

2. Souscription et libération intégrale des 1.100 actions nouvelles et de la prime d'émission par la société de droit néerlandais PALUMBO INTERNATIONAL B.V., avec siège à NL-3062 MA Rotterdam, Max Euwelaan 61 (Pays-Bas).

3. Modification afférente de l'article 5, alinéa 1, des statuts.

4. Prorogation pour une nouvelle période de cinq années, le délai commençant le 7 décembre 2005 à courir, de l'auto-risation donnée au Conseil d'Administration d'augmenter le capital social, dans les conditions mentionnées à l'article 5 des statuts.

5. Modification afférente de l'avant dernier alinéa de l'article 5 des statuts.

6. Insertion à la fin de l'article 5 des statuts les alinéas suivants:

«Dans le cas où l'un des actionnaires souhaite procéder à la vente de la totalité des actions de la société, il doit en faire part à l'autre actionnaire par courrier recommandé avec accusé de réception, en lui indiquant les caractéristiques précises de l'opération.

L'autre actionnaire a trente (30) jours à compter de la réception du courrier, pour manifester son accord.

Si les deux actionnaires ne parviennent pas à un accord, l'actionnaire proposant peut exercer son droit d'option, et peut ainsi décider de vendre à l'acheteur potentiel, sa seule part ou, au cas où ce dernier ne serait pas intéressé par un rachat partiel, il peut exercer son droit d'option en obligeant alors l'autre actionnaire à racheter sa part aux conditions reprises dans le courrier recommandé.

Il reste toutefois à cet autre actionnaire la possibilité d'exercer son droit de préemption, à communiquer sous trente (30) jours à compter de la réception du courrier recommandé faisant état des conditions de la cession.

En cas de cession partielle, l'autre actionnaire a le droit d'exercer son droit de préemption, ou de participer à la cession, ce, au pro-rata des parts qu'il détient.»

7. Modification l'article 10 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les présents statuts est de sa compétence. L'achat et la vente de participations sont prises par le conseil d'administration à l'unanimité des voix.»

8. Modification de l'article 14 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Toutes décisions de l'assemblée générale ordinaire sont prises à la majorité simple des voix. Toutes décisions d'une assemblée générale extraordinaire sont prises à la majorité qualifiée de soixante-seize pour cent (76%) des voix.

L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.»

9. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de onze mille euros (11.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de trente-trois mille euros (33.000,- EUR) à quarante-quatre mille euros (44.000,- EUR), par la création et l'émission de mille cent (1.100) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, ces actions nouvelles sont émises avec une prime d'émission totale de vingt et un mille deux cent cinquante euros (21.250,- EUR).

Deuxième résolution

Les mille cent (1.100) actions nouvelles ont été souscrites avec l'accord de tous les actionnaires par la société de droit néerlandais PALUMBO INTERNATIONAL B.V., avec siège à NL-3062 MA Rotterdam, Max Euwelaan 61 (Pays-Bas).

La somme de trente-deux mille deux cent cinquante euros (32.250,- EUR), faisant pour le capital social le montant de onze mille euros (11.000,- EUR) et pour la prime d'émission le montant de vingt et un mille deux cent cinquante euros (21.250,- EUR), a été intégralement libérée et se trouve dès à présent à la libre disposition de la société NOCH MAL EINS S.A., ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. (Alinéa 1^{er}).** Le capital souscrit est fixé à quarante-quatre mille euros (44.000,- EUR), représenté par quatre mille quatre cents (4.400) actions avec une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de proroger pour une nouvelle période de cinq années le délai, commençant le 7 décembre 2005 à courir, de l'autorisation donnée au Conseil d'Administration d'augmenter le capital social, dans les conditions mentionnées à l'article 5 des statuts.

Cinquième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'avant dernier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. (avant dernier alinéa).** Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir du 7 décembre 2005 et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là, n'auront pas été émises par le conseil d'administration.»

Sixième résolution

L'assemblée générale décide d'insérer à la fin de l'article cinq des statuts les alinéas suivants:

«**Art. 5. (fin).** Dans le cas où l'un des actionnaires souhaite procéder à la vente de la totalité des actions de la société, il doit en faire part à l'autre actionnaire par courrier recommandé avec accusé de réception, en lui indiquant les caractéristiques précises de l'opération.

L'autre actionnaire a trente (30) jours à compter de la réception du courrier, pour manifester son accord.

Si les deux actionnaires ne parviennent pas à un accord, l'actionnaire proposant peut exercer son droit d'option, et peut ainsi décider de vendre à l'acheteur potentiel, sa seule part ou, au cas où ce dernier ne serait pas intéressé par un rachat partiel, il peut exercer son droit d'option en obligeant alors l'autre actionnaire à racheter sa part aux conditions reprises dans le courrier recommandé.

Il reste toutefois à cet autre actionnaire la possibilité d'exercer son droit de préemption, à communiquer sous trente (30) jours à compter de la réception du courrier recommandé faisant état des conditions de la cession.

En cas de cession partielle, l'autre actionnaire a le droit d'exercer son droit de préemption, ou de participer à la cession, ce, au pro-rata des parts qu'il détient.»

Septième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article dix des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 10.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les présents statuts est de sa compétence. L'achat et la vente de participations sont prises par le conseil d'administration à l'unanimité des voix.»

Huitième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article quatorze des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Toutes décisions de l'assemblée générale ordinaire sont prises à la majorité simple des voix. Toutes décisions d'une assemblée générale extraordinaire sont prises à la majorité qualifiée de soixante-seize pour cent (76%) des voix.

L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille six cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle le français, déclare qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en allemand suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte allemands et français, la version allemande fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants ont tous signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Gezeichnet: M. Perrone, F.F. Hübsch, A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 novembre 2005, vol. 534, fol. 70, case 7. – Reçu 110 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 11. Januar 2006.

J. Seckler.

(005579.3/231/270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2006.

BELLE-VUE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3636 Kayl, 30, rue de l'Eglise.

R. C. Luxembourg B 47.532.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2006, réf. LSO-BM01004, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(003190.3/3014/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2006.

JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING LUXEMBOURG 2, S.à r.l.,

Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 110.156.

Extrait suite à la cession de parts sociales

Il résulte d'un acte sous seing privé en date du 8 décembre 2005 que JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING LUXEMBOURG 1, S.à r.l., ayant son siège social au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg (Grand-Duché de Luxembourg) et inscrite sous le numéro de registre B 106.898, a cédé quatre-vingt-six (86) parts sociales qu'elle détenait dans le capital social de la Société, soit soixante-huit virgule huit (68,8)% du capital de la Société, à la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING LUXEMBOURG 4, S.à r.l., ayant son siège social au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg (Grand-Duché de Luxembourg) et inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B. 106.900.

Il résulte de cette cession que JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING LUXEMBOURG 4, S.à r.l. est devenu propriétaire de quatre-vingt-six (86) parts sociales dans le capital de la Société et que JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING LUXEMBOURG 1, S.à r.l. reste titulaire de trente-neuf (39) parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2005, réf. LSO-BL08150. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003213.3/850/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2006.

McKESSON INFORMATION SOLUTIONS CAPITAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Share capital: USD 25,000.

Registered office: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 85.933.

In the year two thousand and five, on the twenty-second day of December.
Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

McKESSON INFORMATION SOLUTIONS FINANCE, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 81.540,

here represented by Mr Xavier Nevez, lawyer, residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy given on December 21, 2005.

The said proxy, after having been signed *in varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- McKESSON INFORMATION SOLUTIONS FINANCE, S.à r.l. is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of McKESSON INFORMATION SOLUTIONS CAPITAL, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hespérange, on February 6th, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 775 of May 22, 2002 (the Company). The articles of association of the Company were last amended pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, dated December 13, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° C 437 dated May 5, 2005.

- the Company's share capital is presently set at twenty-five thousand United States Dollars (USD 25,000.-) divided into two hundred fifty (250) shares of one hundred United States Dollars (USD 100.-) each.

Now, therefore, the appearing party, acting through its proxyholder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to redeem the USD 65,268,843.- mandatory convertible loan agreement dated February 6, 2003 by and between itself, as lender and the Company, as borrower, for a principal amount of thirty-eight million eight hundred forty-six thousand four hundred seventy-one United States Dollars (USD 38,846,471.-) (the USD Mandatory Convertible Loan), by the conversion of the bond issued pursuant to the USD Mandatory Convertible Loan into 388,464 shares of a par value of USD 100.- each; the surplus between the principal amount of the USD Mandatory Convertible Loan and the par value of the newly issued shares (that is USD 71.-) shall be allocated to the share premium account of the Company. The Sole Shareholder declares to subscribe to the 388,464 newly issued shares.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to redeem the GBP 46,832,126.- mandatory convertible loan agreement dated February 6, 2003 between itself, as lender and the Company, as borrower for a principal amount of thirty-two millions seven hundred fifty-two thousand one hundred twenty-nine pounds (GBP 32,752,129.-) equivalent to fifty-eight millions one hundred twenty-four thousand five hundred forty-eight United States Dollars (USD 58,124,548.-) based on the exchange rate USD/GBP applicable on the date of the present deed (the GBP Mandatory Convertible Loan), by the conversion of the bond issued pursuant to the GBP Mandatory Convertible Loan into 581.245 shares of a par value of USD 100.- each; the surplus between the principal amount of the GBP Mandatory Convertible Loan and the par value of the newly issued shares (that is USD 48.-) shall be allocated to the share premium account of the Company. The Sole Shareholder declares to subscribe to the 581.245 newly issued shares.

Subscription - Payment

Pursuant to the above resolutions, the Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe for the nine hundred sixty-nine thousand nine hundred fifty-nine (969,959) newly issued shares and to have them fully paid up by a contribution in kind of a claim consisting of an aggregate amount of ninety-six million nine hundred seventy-one thousand nineteen United States Dollars (USD 96,971,019.-) and to allocate an amount of one hundred nineteen United States Dollars (USD 119.-) to the share premium account of the Company. According to the declaration dated December 21, 2005 by the Sole Shareholder, the contributed claim has an aggregate value of ninety-six million nine hundred seventy-one thousand nineteen United States Dollars (USD 96,971,019.-) and is certain and due for payment without deduction (certain, liquide et exigible).

The said declaration, after having been signed *in varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

The justifying documents of the subscription and of the contribution have been produced to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Third resolution

As a consequence of the preceding first and second resolutions, the sole shareholder decides to amend article 6, first paragraph of the articles of association of the Company, which will henceforth have the following wording:

«**Art. 6. (first paragraph).** The corporate capital is set at ninety-six million nine hundred ninety-five thousand nine hundred United States Dollars (USD 96,995,900.-) divided into nine hundred sixty-nine thousand nine hundred fifty-nine (969,959) shares each with a par value of one hundred United States Dollars (USD 100.-).»

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-deuxième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

McKESSON INFORMATION SOLUTIONS FINANCE, S.à r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social à L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 81.540,

représentée par M. Xavier Nevez, juriste, résidant à Luxembourg,
en vertu d'une procuration donnée le 21 décembre 2005.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- McKESSON INFORMATION SOLUTIONS FINANCE, S.à r.l. est l'associé unique (l'Associé Unique) de McKESSON INFORMATION SOLUTIONS CAPITAL, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 6 février 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 775 du 22 mai 2002 (la Société). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 13 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 437 en date du 5 mai 2005.

- Le capital social de la Société est actuellement fixé à vingt-cinq mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 25.000,-) représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales d'une valeur nominale de cent dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 100,-) chacune.

La partie comparante, représentée par le mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique de la Société, décide de racheter le contrat de prêt obligatoirement convertible en actions USD 65.268.843,- daté du 6 février 2003 entre l'Associé Unique lui-même en tant que prêteur et la Société en tant qu'emprunteur d'un montant principal de trente-huit millions huit cent quarante-six mille quatre cent soixante et onze dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 38.846.471,-) (le Prêt Convertible USD), par la conversion d'obligations émises selon le Prêt Convertible USD en trois cent quatre-vingt-huit mille quatre cent soixante-quatre 388.464 parts sociales d'une valeur nominale de cent dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 100,-) chacune, le surplus entre le montant principal du contrat de prêt obligatoirement convertible en actions USD et de la valeur nominale des nouvelles parts sociales émises (qui est de USD 71,-) sera alloué au compte prime d'émission de la Société. L'Associé Unique déclare souscrire les 388.464 nouvelles parts sociales émises.

Deuxième résolution

L'Associé Unique de la Société, décide de racheter le contrat de prêt obligatoirement convertible en parts sociales GBP 46.832.126,- daté du 6 février 2003 entre l'Associé Unique lui-même en tant que prêteur et la Société en tant qu'emprunteur d'un montant principal de trente-deux millions sept cent cinquante-deux mille cent vingt-neuf pounds (GBP 32.752.129,-) équivalent à cinquante-huit millions cent vingt-quatre mille cinq cent quarante-huit dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 58.124.548,-) basé sur le taux d'échange USD/GBP applicable à la date du présent acte) (le Prêt Convertible GBP), par la conversion d'obligations émises selon le Prêt Convertible GBP en cinq cent quatre-vingt-un mille deux cent quarante-cinq 581.245 parts sociales d'une valeur nominale de cent dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 100,-) chacune, le surplus entre le montant principal du contrat de prêt obligatoirement convertible en actions GBP et de la valeur nominale des nouvelles parts sociales émises (qui est de USD 48,-) sera alloué au compte prime d'émission de la Société. L'Associé Unique déclare souscrire les 581.245 nouvelles parts sociales émises.

Souscription - Libération

Conformément aux résolutions précédentes, l'Associé Unique préqualifié et représenté comme décrit ci-dessus, déclare souscrire les neuf cent soixante-neuf mille neuf cent cinquante-neuf nouvelles parts sociales émises et les libérer entièrement par un apport en nature d'une créance consistant en un montant total de quatre-vingt-seize millions neuf cent soixante-et-onze mille dix-neuf dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 96.971.019,-) et d'allouer un montant de cent dix-neuf dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 119,-) au compte prime d'émission de la Société. Suivant une déclaration de l'Associé Unique datée du 21 décembre 2005, la créance contributive s'élève à un montant total de quatre-vingt-seize millions neuf cent soixante et onze mille dix-neuf dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 96.971.019,-) et est certaine, liquide et exigible.

La déclaration mentionnée ci-avant, signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour y être soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

En conséquence des première et deuxième résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6, alinéa 1^{er} des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6. (alinéa 1^{er}).** Le capital social est fixé à quatre-vingt-seize millions neuf cent quatre-vingt-quinze mille neuf cent dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 96.995.900,-) représenté par neuf cent soixante-neuf mille neuf cent cinquante-neuf (969.959) parts sociales d'une valeur nominale de cent dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 100,-) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le mandataire de la parties comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: X. Nevez, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2006, vol. 27CS, fol. 3, case 6. – Reçu 820.259 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2006.

A. Schwachtgen.

(005590.3/230/146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2006.

RESTAURANT LA BONNE FORTUNE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4025 Esch-sur-Alzette, 65, route de Belvaux.

R. C. Luxembourg B 60.300.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2006, réf. LSO-BM01005, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(003193.3/3014/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2006.

JING TAI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4742 Pétange, 59, rue des Jardins.

R. C. Luxembourg B 94.924.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2006, réf. LSO-BM01007, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(003195.3/3014/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2006.

CONFIDENTIA (FIDUCIAIRE), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 30.467.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 21 décembre 2005

Sont nommés gérants pour une durée de 3 ans, leurs mandats prenant fin lors de l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007:

- Monsieur Marc Thill, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;

- Monsieur Marc Lamesch, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;

- Monsieur Claude Schmitz, conseiller fiscal, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Le mandat de Monsieur Edmond Ries n'a pas été renouvelé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2006, réf. LSO-BM01047. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003241.3/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2006.

32811

WSP INVESTMENT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 34.996.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le quinze novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

Monsieur Edy van Acker, administrateur, demeurant à B-9120 Beveren (Melsele), Hagewindstraat 24.

Lequel comparant a prié le notaire instrumentaire de documenter les déclarations suivantes:

- La société anonyme holding WSP INVESTMENT S.A., avec siège social à Strassen, fut constituée par acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 septembre 1990, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 102 du 5 mars 1991. Le capital social a été converti en euro suivant assemblée générale statutaire du 17 décembre 2001, dont un procès-verbal a été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1027 du 5 juillet 2002.

- La société a actuellement un capital social de deux cent cinquante mille euros (250.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

- Le comparant déclare que toutes les actions ont été réunies entre les mains d'un seul actionnaire, à savoir Monsieur Edy van Acker, prénommé.

- L'actionnaire unique déclare procéder à la dissolution de la société WSP INVESTMENT S.A.

- Il a pleine connaissance des statuts de la société et connaît parfaitement la situation financière de la société.

- Il donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- Il reprend à sa charge en tant que liquidateur tout l'actif ainsi que le cas échéant l'apurement du passif connu ou inconnu de la société qui devra être terminé avant toute affectation quelconque de l'actif à sa personne en tant qu'actionnaire unique.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société WSP INVESTMENT S.A.

Les livres et documents comptables de la société WSP INVESTMENT S.A. demeureront conservés pendant cinq ans au siège social de la société PARFININDUS, S.à r.l., actuellement sis à L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

Dont acte, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Acker, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 21 novembre 2005, vol. 434, fol. 3, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 30 décembre 2005.

H. Hellinckx.

(005601.3/242/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2006.

ZOLA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 77.869.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2005, réf. LSO-BL07461, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(003306.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2006.

ZOLA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 77.869.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2005, réf. LSO-BL07459, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(003305.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2006.

ORCA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 113.356.

—
STATUTES

In the year two thousand and five, on the fifteenth of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

1.- RIO PLATE EMPREENDIMENTOS E PARTICIPACÕES LTDA, a company incorporated under the laws of Brazil, having its registered office at the city of São Paulo, in the state of São Paulo, na Al Joaquim Eugenio de Lima, n° 447, 7° andar, sala 16,

2.- Mr Abilio Dos Santos Diniz, residing at the city of São Paulo, in the state of São Paulo, na Avenida Brigadeiro Luiz Antônio, n° 3.126 Jardim Paulista.

The founders are here represented by Mr Patrick Van Hees, with professional address at 15, Côte d'Eich L-1450 Luxembourg, by virtue of a proxies given under private seal.

The beforesaid proxies, being initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such parties have requested the notary to draw up the following by-laws of a «société à responsabilité limitée» which its declares to incorporate.

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a «société à responsabilité limitée», limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on «sociétés à responsabilité limitée», as amended, and the present articles of incorporation.

Art. 2. The Company's name is ORCA, S.à r.l.

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), represented by 499 (four hundred ninety-nine) A shares and 1 (one) B share, of EUR 25 (twenty-five Euro) each.

Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The managers will be appointed as type A manager or B manager. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one A manager and one B manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, boards of managers will be validly held provided that the majority of managers be present.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the Board of Managers is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the Board of Managers shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

The company shall indemnify any manager and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 13. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Shareholders' decisions

Art. 14. Shareholders' decisions are taken by shareholders' meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders' number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the shareholders.

Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 17. Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The general meeting may unanimously decide to distribute Company profits by way of interim distribution periods before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses.

However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Winding-up - Liquidation

Art. 20. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 21. The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2005.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed as follows:

- | | |
|---|--------------|
| 1.- RIO PLATE EMPREENDIMENTOS E PARTICIPACÕES LTDA, four hundred ninety-nine A shares | 499 A shares |
| 2.- Mr Abilio Dos Santos Diniz, one B share | 1 B share |

All these shares, representing the capital, have been fully paid up in cash, and therefore the amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) is as now at the disposal of the Company ORCA, S.à r.l., proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand Euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as A manager for an undetermined duration:

- Mr Carl Speeche, Financial Engineer, with professional address at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

2) Is appointed as B manager for an undetermined duration:

- Mr Abilio Dos Santos Diniz, business manager, residing at the city of São Paulo, in the state of São Paulo, na Avenida Brigadeiro Luiz Antônio, n° 3.126 Jardim Paulista.

In accordance with article eleven of the by-laws, the company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one A manager and one B manager.

3) The Company shall have its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le quinze décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

1- RIO PLATE EMPREENDIMENTOS E PARTICIPACÕES LTDA, une société de droit Brésilien, ayant son siège social à São Paulo, état de São Paulo, na Al Joaquim Eugenio de Lima, n° 447, 7° andar, sala 16,

2- M. Abilio Dos Santos Diniz, demeurant à São Paulo, état de São Paulo, na Avenida Brigadeiro Luiz Antônio, n° 3.126 Jardim Paulista.

Fondateurs ici représentés par Monsieur Patrick Van Hees ayant pour adresse professionnelle le 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La dénomination de la société sera ORCA, S.à r.l.

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros), représenté par 499 (quatre cent quatre-vingt-dix-neuf) parts sociales A et 1 (une) part sociale B, de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les différents gérants seront nommés en tant que gérant de type A ou gérant de type B. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de type A et d'un gérant de type B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des gérants sont présents.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil de Gérance participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via téléphone ou la vidéo.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemniserà tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.
Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.
Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

L'assemblée générale des associés peut à l'unanimité, décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur la base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance, desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution; étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes seportées.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 21. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2005.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- RIO PLATE EMPREENDIMENTOS E PARTICIPAÇÕES LTDA, quatre cent quatre-vingt-dix-neuf parts sociales A	499 parts sociales A
2.- M. Abilio Dos Santos Diniz, une part sociale B	1 part sociale B

Les parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société ORCA, S.à r.l., ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille euros.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant de type A pour une durée indéterminée:

- M. Carl Speecke, ingénieur commercial, avec adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

2) Est nommé gérant de type B pour une durée indéterminée:

- M. Abilio Dos Santos Diniz, business manager, demeurant à São Paulo, état de São Paulo, na Avenida Brigadeiro Luiz Antônio, n° 3.126 Jardim Paulista.

Conformément à l'article 11 des statuts, la Société se trouvera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de type A et d'un gérant de type B.

3) Le siège social de la Société est établi au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2005, vol. 151S, fol. 41, case 7. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2005.

J. Elvinger.

(006514.3/211/383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2006.

AUSTRO INVESTMENT HOLDING, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 33.280,-.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 46.495.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique du 29 juillet 2005

Est nommé gérant pour une durée d'un an, son mandat prenant fin lors des résolutions de l'associé unique statuant sur les comptes au 31 décembre 2005:

- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes pour une durée d'un an, son mandat prenant fin lors des résolutions de l'associé unique statuant sur les comptes au 31 décembre 2005:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Le mandat de commissaire aux comptes de BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE n'est pas renouvelé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2006, réf. LSO-BM01426. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003244.3/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2006.

NEW INVEST 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 84.322.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2006, réf. LSO-BM01707, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2006.

Signature.

(003249.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2006.

TIFFANY ASPHALT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 17.087.

—
Constituée par-devant M^e Frank Baden, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 31 octobre 1979, acte publié au Mémorial C n° 27 du 8 février 1980, modifiée par acte sous seing privé en date du 12 mars 2001, l'avis afférent a été publié au Mémorial C n° 186 du 2 février 2002.

—
Le bilan au 31 octobre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2006, réf. LSO-BM01690, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 4 janvier 2006.

Pour TIFFANY ASPHALT INTERNATIONAL S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(003361.3/1261/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2006.

MANICO (HOLDINGS) S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 17.936.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and five, on the twenty-ninth of December.
Before Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Nicolas K. Shacolas, company director, born in Karavas, Cyprus, on December 1st, 1927, residing in Iroon 84, Latsia 222, Cyprus,

here represented by Mrs Eveline Karls-Micarelli, private employee, with professional address at 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on December 13, 2005.

Such proxy after signature ne varietur by the mandatory and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, through its mandatory, required the undersigned notary to state that:

- The company MANICO (HOLDINGS) S.A., R.C.S. Luxembourg B 17.936, hereafter called «the Company», was incorporated pursuant to a deed of Maître Frank Baden, notary residing in Luxembourg, dated November 18, 1980, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 296 of December 20, 1980.

- The corporate capital is set at forty thousand (EUR 40,000.-) U.S. Dollars, divided into four hundred (400) shares with a par value of one hundred (EUR 100.-) U.S. Dollars each, entirely subscribed and fully paid-in.

- The appearing party has successively become the owner of all the shares of the Company.

- The appearing party as sole shareholder resolves to dissolve the Company with immediate effect.

- The appearing party declares that it has full knowledge of the Articles of Incorporation of the Company and that it is fully aware of the financial situation of the Company.

- The appearing party, as liquidator of the Company, declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the said Company have been paid or fully provided for, that the sole shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume liability for any known but unpaid and for any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself; consequently the liquidation of the Company is deemed to have been carried out and completed.

- The sole shareholder hereby grants full discharge to the Directors and the Commissaire for their mandates up to this date.

- The books and records of the dissolved Company shall be kept for five years at 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

Thereafter, the mandatory of the appearing party produced to the notary four bearer share certificates numbered 4, 5, 6 and 7 which have immediately been lacerated.

Upon these facts, the notary stated that the company MANICO (HOLDINGS) S.A. was dissolved.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document, having been read and translated to the mandatory of the appearing party, said mandatory signed with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Nicolas K. Shacolas, administrateur de sociétés, né à Karavas, Chypre, le 1^{er} décembre 1927, demeurant à Iroon 84, Latsia 222, Chypre,

ici représenté par Madame Eveline Karls-Micarelli, employée privée, avec adresse professionnelle au 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 13 décembre 2005.

Laquelle procuration, après avoir été signée par la mandataire et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant a, par sa mandataire, prié le notaire d'acter que:

- La société anonyme MANICO (HOLDINGS) S.A., R.C.S. Luxembourg B 17.936, dénommée ci-après «la Société», fut constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 novembre 1980, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 296 du 20 décembre 1980.

- Le capital social est fixé à quarante mille (EUR 40.000,-) dollars U.S., divisé en quatre cents (400) actions ayant une valeur nominale de cent (EUR 100,-) dollars U.S. chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées.

- Le comparant s'est rendu successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société.

- Par la présente le comparant en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat.

- Le comparant déclare qu'il a pleine connaissance des statuts de la Société et qu'il connaît parfaitement la situation financière de la Société.

- Le comparant en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investie de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leurs mandats jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans au 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

Sur ce, la mandataire du comparant a présenté au notaire quatre certificats d'actions au porteur numéros 4, 5, 6 et 7 lesquels ont immédiatement été lacérés.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société MANICO (HOLDINGS) S.A.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, celle-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: E. Karls-Micarelli, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2006, vol. 151S, fol. 77, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2006.

A. Schwachtgen.

(005897.3/230/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

JOSINVEST S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R. C. Luxembourg B 59.305.

—
DISSOLUTION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société JOSINVEST S.A. (en liquidation), tenue à Luxembourg en date du 23 décembre 2005 que les actionnaires, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

1) La liquidation de la société a été clôturée.

2) Les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, et les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers et aux actionnaires qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation sont déposés au même siège social au profit de qui il appartiendra.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2005.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2006, réf. LSO-BM00384. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003248.3/317/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2006.

**CGS INTERNATIONAL INVESTMENTS (LUXEMBOURG), S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1030 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 83.719.

—
Le bilan au 31 août 2005, enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2006, réf. LSO-BM01464, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2006.

K. Ly Ang.

(003281.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2006.

PRODUCTIONS INTERNET S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 86.349.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le vingt-huit novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Monsieur Patrick Neret-Minet, né le 8 décembre 1947 à Neuilly sur Seine (France), demeurant 22, rue Victor-Noir F-92200 Neuilly (France),

ici représenté par Madame Stéphanie Stacchini, employée privée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri,

en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme il est dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

I.- Que la société anonyme PRODUCTIONS INTERNET S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, R.C.S. Luxembourg section B 86.349, a été constituée en date du 21 février 2002 par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Luxembourg), publié au Mémorial C numéro 882 du 11 juin 2002.

II.- Que le capital social de la société anonyme PRODUCTIONS INTERNET S.A., prédésignée, s'élève actuellement à trente-trois mille euros (33.000,- EUR), représentée par seize mille cinq cents (16.500) actions de deux euros (2,- EUR).

III.- Que selon le registre de la société le mandant est l'actionnaire unique de la prédite société PRODUCTIONS INTERNET S.A.

IV.- Que le mandant a décidé de dissoudre et de liquider la société PRODUCTIONS INTERNET S.A., qui a interrompu ses activités.

V.- Que le mandant déclare qu'il a réglé tous les engagements et dettes de la société PRODUCTIONS INTERNET S.A.

VI.- Qu'il est attesté que tout l'actif est dévolu à la mandante et qu'elle assure le paiement de toutes les dettes de la société dissoute, même inconnues à l'instant.

VII.- Que la liquidation de la société PRODUCTIONS INTERNET S.A. est à considérer comme définitivement close.

VIII.- Que décharge pleine et entière est donnée à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leur mandat.

IX.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.

X.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société dissoute.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de sept cents euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Stacchini, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 6 décembre 2005, vol. 434, fol. 27, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 30 décembre 2005.

H. Hellinckx.

(005657.3/242/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

MIURAFINGEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 97.865.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2006, réf. LSO-BM00586, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2006.

Signature.

(003253.3/766/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2006.

S.C. LES EDELWEISS, Société Civile.

Registered office: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg E 3.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and five, on the thirtieth of December.
Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

FLISTER LIMITED, a company duly incorporated under the laws of the Republic of Cyprus, having its registered office at 35, Theklas Lysioti, Eagle Star House, 6th floor, P.C. 3030, Limassol, Cyprus, here represented by Mr Nicolaas Johannes Alexander van Zeeland, director, having his professional address at 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange,

by virtue of a proxy given in Nicosia, Cyprus, on December 29, 2005.

Said proxy after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such proxyholder acting as described here above, has requested the notary to state that:

- The appearing party is the only shareholder of the «société civile» existing under the name of S.C. LES EDELWEISS R. C. S.Luxembourg E 3, with registered office in Luxembourg, incorporated under pursuant to a deed of Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, dated January 29, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 261 of March 11, 2003.

- The company's capital is set at two thousand five hundred (EUR 2,500.-) Euro represented by one hundred (100) shares with a par value of twenty-five (EUR 25.-) Euro each, all entirely subscribed and fully paid up.

- The appearing party as sole shareholder of the company and final beneficial owner of the operation hereby resolved to proceed with the dissolution of the company with effect today.

- The appearing party as liquidator of the company S.C. LES EDELWEISS declares that the activity of the company has ceased, that the known liabilities of the said company have been paid or fully provided for, that the sole shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume liability for any known but unpaid and for any as yet unknown liabilities of the company before any payment to himself; consequently the liquidation of the company is deemed to have been carried out and completed.

- It has fully knowledge of the articles of incorporation of the company and perfectly knows the financial situation of the company.

- It grants full discharge to the managers of the company for their mandates up to this date.

- The books, documents and records of the Company shall be kept during a period of five years at L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

Upon these facts, the notary stated the final dissolution of the company S.C. LES EDELWEISS.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document, having been read to the mandatory of the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le trente décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

FLISTER LIMITED, une société dûment constituée sous les lois de la République de Chypre, ayant son siège social au 35, Theklas Lysioti, Eagle Star House, 6^e étage, P.C. 3030, Limassol, Chypre,

ici représentée par Monsieur Nicolaas Johannes Alexander van Zeeland, administrateur, avec adresse professionnelle au 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Nicosie, Chypre, le 29 décembre 2005.

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Ce mandataire, agissant comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- La comparante est la seule associée de la société civile existant sous la dénomination de S.C. LES EDELWEISS, R.C. S. Luxembourg E 3, ayant son siège social à Luxembourg, constituée par acte reçu par Maître Léon Thomas dit Thomas Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 29 janvier 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 261 du 11 mars 2003.

- Le capital social de cette société est de deux mille cinq cents (EUR 2.500,-) euros représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (EUR 25,-) euros chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

- Par les présentes la comparante en qualité d'associée unique et bénéficiaire économique final de l'opération prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la société S.C. LES EDELWEISS déclare que l'activité de la société a cessé, que le passif connu de ladite société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif

et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

- Elle a pleinement connaissance des statuts de la société et de la situation financière de celle-ci.
- L'associée unique donne décharge pleine et entière au liquidateur de la société pour son mandat jusqu'à ce jour.
- Les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la liquidation définitive de la société S.C. LES EDELWEISS.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. J. A. van Zeeland, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2006, vol. 27CS, fol. 13, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2006.

A. Schwachtgen.

(005896.3/230/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

COMPAGNIE DE GESTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 97.878.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2006, réf. LSO-BM00591, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2006.

Signature.

(003254.3/766/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2006.

SMP INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 60.157.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2006, réf. LSO-BM00588, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2006.

Signature.

(003255.3/766/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2006.

ARIX INTERNATIONAL BALLASINI & MELEGARI S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 65.064.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 8 décembre 2005

Sont nommés au conseil de surveillance, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2005:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg.
- Monsieur Marc Thill, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg.
- Monsieur Claude Zimmer, licencié en droit, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg.

Luxembourg, le 8 décembre 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2006, réf. LSO-BM01037. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003259.3/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2006.

VENTURE & CAPITAL MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 77.592.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2006, réf. LSO-BM00589, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2006.

Signature.

(003256.3/766/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2006.

INVISTA TECHNOLOGIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: USD 42,952,550.

Registered office: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 67.098.

In the year two thousand and six, on the third day of January.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

KoSa FOREIGN INVESTMENTS, S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered address at L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, Grand Duchy of Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register, under Section B number 100.563,

here represented by Mr Lionel Spizzichino, LL.M., residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy, given in Wichita, Kansas, USA, on 2nd of January 2006.

Said proxy, initialed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole member of INVISTA TECHNOLOGIES, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 67.098, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, on 16 November 1998, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 27 January 1999, number 48. The articles of association have been modified for the last time pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, on 12 August 2005, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (hereafter «the Company»).

The appearing party representing the entire share capital took the following resolutions:

Resolution

The sole member decided to modify the article 3 of the Articles of Association of the Company and it shall now read as follows:

«**Art. 3. Object.** The object of the Company is the holding, administering and developing of any intellectual property rights and licence rights in whatsoever form, including notably but not exclusively trademarks, patents, copyrights and information rights, in Luxembourg and outside Luxembourg, in particular through a permanent establishment in Switzerland.

The Company may hold participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, control, manage, as well as develop these participations.

The Company may provide financial support to any of its affiliates in particular by granting loans, facilities, security interests or guarantees in any form and for any term whatsoever and grant them any advice and assistance in any form whatsoever.

The Company may grant loans to EUROPE FIBERS, S.à r.l., a special purpose orphan entity incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, formed exclusively for the purposes of acquiring the receivables sold to it by certain direct or indirect subsidiaries of INVISTA B.V. and enter into any ancillary agreements.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

It may carry on any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other financial instruments, which may be convertible.»

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the proxyholder of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder appearing signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le troisième jour du mois de janvier.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence Luxembourg.

A comparu:

KoSa FOREIGN INVESTMENTS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, avec siège social à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, Grand-Duché du Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg, sous la Section B numéro 100.563,

ici représentée par M. Lionel Spizzichino, LL.M., demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Wichita, Kansas, USA, en date du 2 janvier 2006.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est le seul associée de INVISTA TECHNOLOGIES, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la Section B numéro 67.098, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, de résidence à Sanem, en date du 16 novembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 27 janvier 1999, numéro 48. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu de Maître Joseph Elvinger, le 12 août 2005, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après «la Société»).

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Résolution

L'associé unique a décidé de modifier l'article 3 des statuts de la Société et celui-ci a désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet la détention, l'administration et le développement de tous types de droits de propriété intellectuelle et de droits de licence, quelle qu'en soit la forme, en ce notamment compris, mais non exclusivement, les marques, les brevets, les droits d'auteurs et les droits d'information, au Luxembourg ou en dehors du Luxembourg, en particulier par la voie d'un établissement permanent situé en Suisse.

La Société pourra prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que contrôler, gérer et mettre en valeur ces participations.

La Société pourra fournir une assistance financière à n'importe quelle société liée en particulier accorder des prêts, des ouvertures de crédit, des intérêts sur titres ou des garanties sous n'importe quelle forme que ce soit et quels qu'en soit les termes et leur fournir du conseil ou une assistance sous quelle que forme que ce soit.

La Société pourra accorder des prêts à EUROPE FIBERS, S.à r.l., une société orpheline à objet spécifique, constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, formée exclusivement dans le but d'acquérir les créances qui lui seront vendues par des filiales directes ou indirectes d'INVISTA B.V. et de conclure tous les contrats y relatif.

La Société pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et de leur fournir toute assistance.

La Société pourra exercer une activité industrielle et tenir un établissement commercial ouvert au public. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou tous autres instruments financiers qui pourront être convertibles.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, lui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Spizzichino, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2006, vol. 27CS, fol. 17, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2006.

A. Schwachtgen.

(007705.3/230/106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2006.

INVISTA TECHNOLOGIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 67.098.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 6 du 3 janvier 2006, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(007706.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2006.

EUROMESS, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 13.992.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 20 septembre 2005

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 mai 2006:

- Monsieur Georges Kioes, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant au 52, rue des Sept Arpents, L-1139 Luxembourg;

- Monsieur Armand Haas, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;

- Monsieur Claude Zimmer, licencié en droit et maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, bd de la Foire, L-1528 Luxembourg;

Monsieur Christian Teuber a démissionné de son mandat d'administrateur.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 mai 2006:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2006, réf. LSO-BM01058. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003271.3/534/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2006.

EUROMESS, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 13.992.

EXTRAIT

Il ressort du procès-verbal du conseil d'administration du 20 septembre 2005 que:

Monsieur Georges Kioes, licencié en sciences économiques et financières, demeurant au 52, rue des Sept Arpents, L-1139 Luxembourg,

a été nommé administrateur et président du conseil d'administration de la société, en remplacement de Monsieur Christian Teuber, démissionnaire.

Le mandat de Monsieur Georges Kioes viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 mai 2006.

Luxembourg, le 14 décembre 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2006, réf. LSO-BM01060. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003272.2//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2006.

WHITEHALL EUROPEAN RE 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 110.333.

In the year two thousand and five, on the twenty-second of December.

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Ms Marie-Claude Frank, attorney-at-law, residing in Luxembourg,

acting in his capacity as attorney in fact of the board of managers of WHITEHALL EUROPEAN RE 1, S.à r.l., by virtue of resolutions taken by the board of managers on December 20, 2005, copy of which document, after having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities,

who declared and requested the notary to state that:

I) WHITEHALL EUROPEAN RE 1, S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 31, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 110.333, was incorporated by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, acting in replacement of the undersigned notary on August 16, 2005, not yet published in the Mémorial C.

II) WHITEHALL EUROPEAN RE 1, S.à r.l., prenamed, has an issued corporate capital of twelve thousand five hundred Euro (12,500 EUR) represented by five hundred (500) Class A shares with a nominal value of twenty-five Euro (25 EUR) each, entirely subscribed for and fully paid up.

III) In accordance with Article 6 paragraph 2 of the Articles of Incorporation, the company has an authorized corporate capital of forty million Euro (40,000,000 EUR) represented by one million six hundred thousand (1,600,000) shares having a par value of twenty-five Euro (25 EUR) each, divided into:

- 1) eighty thousand (80,000) Class A shares;
- 2) eighty thousand (80,000) Class B shares;
- 3) eighty thousand (80,000) Class C shares;
- 4) eighty thousand (80,000) Class D shares;
- 5) eighty thousand (80,000) Class E shares;
- 6) eighty thousand (80,000) Class F shares;
- 7) eighty thousand (80,000) Class G shares;
- 8) eighty thousand (80,000) Class H shares;
- 9) eighty thousand (80,000) Class I shares;
- 10) eighty thousand (80,000) Class J shares;
- 11) eighty thousand (80,000) Class K shares;
- 12) eighty thousand (80,000) Class L shares;
- 13) eighty thousand (80,000) Class M shares;
- 14) eighty thousand (80,000) Class N shares;
- 15) eighty thousand (80,000) Class O shares;
- 16) eighty thousand (80,000) Class P shares;
- 17) eighty thousand (80,000) Class Q shares;
- 18) eighty thousand (80,000) Class R shares;
- 19) eighty thousand (80,000) Class S shares;
- 20) eighty thousand (80,000) Class T shares.

IV) Pursuant to the provisions of Article 6 of the Articles of Incorporation, the Board of Managers is authorised to issue further shares in each of the above listed classes, with or without an issue premium, so as to bring the total capital of the Company up to the total authorised corporate capital in whole or in part from time to time as it in its discretion may determine and to accept subscriptions for such parts within a period of five (5) years from the date of publication of the articles of association or the respective amendments thereof.

The period of this authority may be extended by resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders, from time to time, in the manner required for amendment of these articles of association.

The Board of Managers is authorised to determine the conditions attached to any subscription for shares of each of the above listed classes from time to time. In case of issuance of shares in each of the above listed classes, the Board of Managers of the Company may, in its sole discretion, decide the amounts to be issued in each class of shares.

When the Board of Managers effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend this article in order to record the change and the Company's management is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law.

V) Pursuant to the authorization given to the Board of Managers in conformity with the provisions of said Article 6 and pursuant to the resolutions passed on December 20, 2005, the Board of Managers has resolved to increase the capital of the Company by an amount of seventy-nine thousand six hundred and twenty-five Euro (79,625 EUR) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (12,500 EUR) to ninety-two thousand one hundred and twenty-five Euro (92,125 EUR) by the issue of three thousand one hundred and eighty-five (3,185) new Class B Shares having a par value of twenty-five Euro (25 EUR) each, this capital increase occurring by contribution in cash.

The three thousand one hundred and eighty-five (3,185) new Class B Shares have been subscribed as follows:

- a) one thousand eight hundred and two (1,802) new Class B Shares have been subscribed by WHITEHALL STREET GLOBAL REAL ESTATE LIMITED PARTNERSHIP 2005, with its main office at 85 Broad Street, New York, NY 10004 (USA) and fully paid in by a contribution in cash of a total amount of forty-five thousand and fifty Euro (45,050 EUR);
- b) one thousand three hundred and eighty-three (1,383) new Class B Shares have been subscribed by WHITEHALL STREET INTERNATIONAL REAL ESTATE LIMITED PARTNERSHIP 2005, with its main office at 85 Broad Street, New York, NY 10004 (USA) and fully paid in by a contribution in cash of a total amount of thirty-four thousand five hundred and seventy-five Euro (34,575 EUR).

As a consequence, the amount of seventy-nine thousand six hundred and twenty-five Euro (79,625 EUR) is at the disposal to the company, evidence of which has been given to the undersigned notary, who acknowledges this expressly.

VI) As a consequence of the foregoing, the first paragraph of Article 6 of the Articles of Incorporation is amended as follows:

Art. 6. 1st paragraph. «The capital is fixed at ninety-two thousand one hundred and twenty-five Euro (92,125 EUR) represented by five hundred (500) Class A shares and three thousand one hundred and eighty-five (3,185) Class B shares with a nominal value of twenty-five Euro (25.-EUR) each, entirely subscribed for and fully paid up.»

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately 2,250 EUR.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the undersigned notary by name, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille cinq, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Maître Marie-Claude Frank, avocat, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial du Conseil de Gérance de WHITEHALL EUROPEAN RE 1, S.à r.l., en vertu de décisions prises par le Conseil de Gérance en date du 20 décembre 2005, copie dudit document après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a déclaré et requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I) WHITEHALL EUROPEAN RE 1, S.à r.l., société à responsabilité limitée avec siège social à L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous section B numéro 110.333, a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, agissant en remplacement du notaire instrumentaire, en date du 16 août 2005, non encore publié au Mémorial C.

II) WHITEHALL EUROPEAN RE 1, S.à r.l., prénommée, a un capital social souscrit de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) divisé en cinq cents (500) parts sociales de classe A ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune, entièrement souscrites et libérées.

III) Conformément à l'alinéa 2 de l'article 6 des statuts, la société a un capital autorisé de quarante millions d'euros (40.000.000 EUR) représenté par un million six cent mille (1.600.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune, divisé en:

- 1) quatre-vingt mille (80.000) parts sociales de classe A;
- 2) quatre-vingt mille (80.000) parts sociales de classe B;
- 3) quatre-vingt mille (80.000) parts sociales de classe C;
- 4) quatre-vingt mille (80.000) parts sociales de classe D;
- 5) quatre-vingt mille (80.000) parts sociales de classe E;
- 6) quatre-vingt mille (80.000) parts sociales de classe F;
- 7) quatre-vingt mille (80.000) parts sociales de classe G;
- 8) quatre-vingt mille (80.000) parts sociales de classe H;
- 9) quatre-vingt mille (80.000) parts sociales de classe I;
- 10) quatre-vingt mille (80.000) parts sociales de classe J;
- 11) quatre-vingt mille (80.000) parts sociales de classe K;
- 12) quatre-vingt mille (80.000) parts sociales de classe L;
- 13) quatre-vingt mille (80.000) parts sociales de classe M;
- 14) quatre-vingt mille (80.000) parts sociales de classe N;
- 15) quatre-vingt mille (80.000) parts sociales de classe O;
- 16) quatre-vingt mille (80.000) parts sociales de classe P;
- 17) quatre-vingt mille (80.000) parts sociales de classe Q;
- 18) quatre-vingt mille (80.000) parts sociales de classe R;
- 19) quatre-vingt mille (80.000) parts sociales de classe S;
- 20) quatre-vingt mille (80.000) parts sociales de classe T.

IV) Aux termes des dispositions de l'article 6 des statuts, le Conseil de Gérance est autorisé à émettre de nouvelles parts sociales dans chacune des classes de parts sociales énumérées ci-avant, avec ou sans prime d'émission, afin de porter le capital total de la Société jusqu'au capital social autorisé de la Société, en une ou plusieurs fois, à sa discrétion et à accepter les souscriptions de telles parts sociales pendant une période de cinq (5) ans à partir de la date de publication des modifications respectives des statuts.

La durée de cette autorisation peut être étendue périodiquement par décision de l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée générale des associés, statuant comme en matière de modification des statuts.

Le Conseil de Gérance est autorisé à déterminer de temps à autre les conditions de souscription des parts dans chacune des classes énumérées ci-avant. En cas d'émission de parts dans chacune des classes énumérées ci-avant, le Conseil de Gérance de la Société peut décider, à sa seule discrétion, du total des émissions dans chacune des classes de parts sociales.

Lorsque le Conseil de Gérance effectue une augmentation partielle ou totale de capital conformément aux dispositions mentionnées ci-dessus, il sera obligé de prendre les mesures nécessaires pour modifier cet article afin de constater cette modification et la gérance de la Société est autorisée à prendre ou à autoriser toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication de telle modification conformément à la loi.

V) Dans le cadre de l'autorisation accordée au Conseil de Gérance conformément aux dispositions de l'article 6 des statuts et aux termes des décisions prises en date du 20 décembre 2005, le Conseil de Gérance a décidé d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de soixante-dix-neuf mille six cent vingt-cinq euros (79.625 EUR) pour le

porter de son mon-tant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) à quatre-vingt-douze mille cent vingt-cinq euros (92.125 EUR) par l'émission de trois mille cent quatre-vingt-cinq (3.185) nouvelles parts sociales de classe B d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune, cette augmentation de capital se réalisant moyennant apport en numéraire.

Les trois mille cent quatre-vingt-cinq (3.185) nouvelles parts sociales de classe B ont été souscrites comme suit:

a) mille huit cent deux (1.802) nouvelles parts sociales de classe B ont été souscrites par WHITEHALL STREET GLOBAL REAL ESTATE LIMITED PARTNERSHIP 2005, avec siège social au 85 Broad Street, New York, NY 10004 (USA) et intégralement libérées moyennant apport en numéraire d'un montant total de quarante-cinq mille cinquante euros (45.050 EUR);

b) mille trois cent quatre-vingt-trois (1.383) nouvelles parts sociales de classe B ont été souscrites par WHITEHALL STREET INTERNATIONAL REAL ESTATE LIMITED PARTNERSHIP 2005, avec siège social au 85 Broad Street, New York, NY 10004 (USA) et intégralement libérées moyennant apport en numéraire d'un montant total de trente-quatre mille cinq cent soixante-quinze euros (34.575 EUR).

En conséquence, le montant de soixante-dix-neuf mille six cent vingt-cinq euros (79.625 EUR) est à la disposition de la société, la preuve en ayant été fournie au notaire soussigné, qui le constate expressément.

VI) En conséquence de cette augmentation de capital, le premier alinéa de l'article 6 des statuts aura la teneur suivante:

Art. 6. alinéa 1^{er}. «Le capital social émis est fixé à quatre-vingt-douze mille cent vingt-cinq euros (92.125 EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales de classe A et trois mille cent quatre-vingt-cinq (3.185) parts sociales de classe B d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à approximativement 2.250 EUR.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M.-C. Frank, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2005, vol. 26CS, fol. 99, case 4. – Reçu 796,25 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2006.

P. Frieders.

(005936.3/212/185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

WHITEHALL EUROPEAN RE 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 110.333.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2006.

P. Frieders.

(005937.3/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

MKG TECHNOLOGIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 139, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 82.665.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 11 juin 2001, acte publié au Mémorial C n° 1225 du 24 décembre 2001, modifiée par-devant le même notaire, en date du 30 avril 2004, acte publié au Mémorial C n° 732 du 15 juillet 2004, modifiée par-devant le même notaire, en date du 23 mars 2005, acte publié au Mémorial C n° 770 du 2 août 2005.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2006, réf. LSO-BM01692, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2006.

Pour MKG TECHNOLOGIES, S.à r.l.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(003364.3/1261/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2006.

CANWEST INTERNATIONAL HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1030 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 83.717.

Le bilan au 31 août 2005, enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2006, réf. LSO-BM01452, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2006.

K. Ly Ang.

(003279.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2006.

WALDKIRCH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 111.474.

In the year two thousand and five, on the twenty-first day of December.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

SAXONY HOLDINGS, a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 111.444, having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

here represented by Ms Linda Korpel, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on December 21, 2005.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of WALDKIRCH (the «Company»), a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 111.474, having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on October 26, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1251, on November 22, 2005. The articles of incorporation of the Company have not been amended since.

The appearing party representing the whole corporate capital, the general meeting of shareholders is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

Agenda:

1. Modification of the Company's current accounting year so that it ends on the thirty-first day of January 2006 instead of the thirty-first day of December 2005.

2. Modification of all the Company's subsequent accounting years so that they begin on the first day of February and end on the thirty-first day of January of the following year.

3. Subsequent amendment of article 20 and article 21 of the articles of incorporation of the Company.

Then the general meeting of shareholders, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to modify the Company's current accounting year so that it ends on the thirty-first day of January 2006 instead of the thirty-first day of December 2005.

Second resolution

The general meeting decides to modify all of the Company's subsequent accounting years so that they begin on the first day of February and end on the thirty-first day of January of the following year.

Third resolution

The general meeting decides to amend article 20 and article 21 of the articles of incorporation of the Company as follows:

Art. 20. «The Company's year commences on February 1st and ends on January 31st of the following year.»

Art. 21. «Each year on January 31st, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.»

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

SAXONY HOLDINGS, une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.444, ayant son siège social au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ici représentée par Madame Linda Korpel, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 21 décembre 2005.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de WALDKIRCH (la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.474, ayant son siège social au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par-devant le notaire soussigné en date du 26 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1251, le 22 novembre 2005. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

La partie comparante représentant l'intégralité du capital social, l'assemblée générale des associés est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Modification de l'année sociale en cours de la Société de sorte qu'elle se termine le trente et un janvier 2006 au lieu du trente et un décembre 2005.

2. Modification de toutes les années sociales subséquentes de sorte que chacune commence le premier février et se termine le trente et un janvier de l'année suivante.

3. Modification subséquente de l'article 20 et de l'article 21 des statuts de la Société.

L'assemblée générale des associés, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'année sociale en cours de la Société de sorte qu'elle se termine le trente et un janvier 2006 au lieu du trente et un décembre 2005.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier toutes les années sociales subséquentes de la Société de sorte que chacune commence le premier février et se termine le trente et un janvier de l'année suivante.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 20 et l'article 21 des statuts de la Société de la façon suivante:

Art. 20. «L'année sociale de la Société commence le premier février et se termine le trente et un janvier de l'année suivante.»

Art. 21. «Chaque année au 31 janvier, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.»

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation données au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire de la partie comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Korpel, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 décembre 2005, vol. 899, fol. 77, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 18 janvier 2006.

J.-J. Wagner.

(007583.3/239/101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2006.

WALDKIRCH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 111.474.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 16 janvier 2006.

J.-J. Wagner.

(007584.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2006.

DAWN FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 60.567.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue à Luxembourg, le lundi 28 novembre 2005, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Cinquième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire viennent à échéance en date de ce jour.

L'Assemblée décide de ne pas renommer Monsieur Sergio Vandi en qualité d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration et décide de nommer, pour une durée de 1 an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Salvatore Desiderio, employé privé, au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

- Monsieur Alfonso Belardi, employé privé, au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), Administrateur;

- Monsieur Davide Murari, employé privé, au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 30 juin 2006.

L'Assemblée décide de ne pas renommer Monsieur Vincent Thill, employé privé au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, en qualité de Commissaire et décide de nommer pour une durée d'un an, FIDUCIAIRE MEVEVA, S.à r.l., 6-12, place d'Armes, L-1136 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2005.

Le Conseil d'Administration

D. Murari / S. Desiderio

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2005, réf. LSO-BL07656. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003300.3/043/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2006.

LOTUS INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 89.031.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2005, réf. LSO-BL07456, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(003301.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2006.